

BAILLIAGE DE BOURBON-LANCY

B. 7. (Cahiers.) — In-folio, 214 feuillets, papier (incomplets).

1611-1612. — Audiences tenues par Guy Burgat, conseiller du Roi, bailli de Bourbon-Lancy, et par Pierre Blondat, lieutenant général, juge en la juridiction civile audit bailliage. — Requêtes, appointements, jugements par défaut, dépositions de témoins, dits et contredits, sentences : pour Jean Bailly, seigneur de la Roche, demandeur en paiement d'une rente de 24 livres, contre François de Gaillard, seigneur des Vernays ; — pour certains créanciers, contre messire Philippe-Guy de Salins, chevalier, seigneur de Ferrières et la Nocle, fils et héritier, sous le bénéfice d'inventaire de Guy de Salins, chevalier, seigneur de la Nocle, Perrigny, Champcery, Saint-Fiacre, Brion, Fontette et Aupont ; — pour divers particuliers, contre Pierre de Grandval, écuyer, seigneur de Fraise ; — pour les prêtres chanoines de l'église Notre-Dame dudit Bourbon, contre Antoine de Montmorillon, écuyer, seigneur d'Essanley ; — pour noble Prudent Cheval, seigneur de Beaudésir, contre Léonard de Marcilly, seigneur de Maizeray ; — pour noble Jean Morel, avocat au parlement de Bourgogne, contre Pierre Chantereau, procureur du Roi audit bailliage ; — pour noble Philibert Mottin, écuyer, seigneur de Corcelles, du Bost et des Forges, lieutenant de messire Jean d'Amanzé, chevalier, gouverneur de la ville et du château de Bourbon-Lancy, contre Robert Clément, concierge des prisons royales dudit lieu, lequel a tenu quelques propos contre le devoir de sa charge et au préjudice du gouverneur, voire du publicque ; — pour Prudent de Meslin, écuyer, seigneur de Chazelot, contre certains débiteurs de servis et contre Gilbert de Grandval, écuyer, seigneur de Montpetit ; — pour Pierre Dormy, seigneur et baron de Beauchamp, contre Marie de Brichanteau, dame de Sennecey ; — pour les religieux de l'abbaye de Sept-Fonds, contre leurs tenanciers ; — pour Charles de Champignolles, écuyer, seigneur de Collonge, etc.

B. 8. (Cahiers.) — In-folio, 458 feuillets, papier (incomplets).

1613. — Audiences tenues par Pierre Blondat, lieutenant général, et par Guillaume Gevalois, bailli de Bourbon-Lancy. — Causes civiles au sujet de paiements de rentes, de servis, d'obligations, etc. : pour Gilbert de Grandval, écuyer, seigneur de Montpetit, de Cressy et du Breuil, contre Léonard de Marcilly, écuyer, seigneur de Maizeray ; — pour Valentin Chalmoux, grenetier pour le Roi au grenier à sel dudit Bourbon, contre François d'Escorailles, écuyer, seigneur de la Marche et du Pont ; — pour dom Antoine Pouilly, sacristain du prieuré de Saint-Nazaire, contre divers particuliers ; — pour le chapitre de l'église Notre-Dame dudit Bourbon, contre messire Philippe-Guy de Salins, chevalier, seigneur de la Nocle ; — pour Catherine de Champignolles, demanderesse en séparation de biens, contre François de Gaillard, son mari, seigneur des Vernays ; — pour Siméon Girard, seigneur du Pont-de-Vaux, contre Jean de Grandval, écuyer, seigneur de Champagny ; — liste des baillis et des châtelains ressortissant par appel audit bailliage et tenus de comparoir aux assises générales : les baillis de la Motte-Saint-Jean, de Vitry-sur-Loire, de Villery (Maltat), de Montperroux (Grury) ; les châtelains du bourg Saint-Nazaire, de Saint Aubin-sur-Loire, de la Nocle (département de la Nièvre), de Cressy-sur-Somme, du Chambon (Cronat), du Grandbost (Grury), de Thaix (Nièvre), de Sommeray (Gilly-sur-Loire), de Chevagnes-les-Crots (Chalmoux), de Montperroux-le-Vert (Perrigny-sur-Loire), du Pau et de la Cour (Neuvy), de Morillon (la Motte-Saint-Jean), du Boulay (Saint-Agnan), de Mont, de Chalmoux et Saint-Fiacre, de Faulin (Grury), de Vesvre et Gueugnon, de Beauchamp (Neuvy), de Rigny-sur-Arroux, du Breuil (Gueugnon), de Saint-Fiacre, Chizeuil et Bryon (Grury), de Fontette et Aupont (Gilly), de Vendennes-sur-Arroux, de Marly-sous-Issy, de Charnay (Marly), etc. ; — réquisitions de Pierre Chantereau, procureur du Roi audit bailliage, et ordonnance du bailli, enjoignant certaines mesures d'ordre et de discipline, aux avocats, aux procureurs, aux huissiers et aux sergents ; — ordre aux curés du ressort, de présenter les registres de baptêmes, de mariages et de sépultures, etc.

B. 9. (Cahiers.) — In-folio, 428 feuillets, papier (incomplets).

1615. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli et châtelain de Bourbon-Lancy, et par Pierre Blondal, lieutenant général. — Causes : pour Jean Martin, notaire royal à Verrière-sous-Glenne, amodiateur du droit de tabellion audit bailliage, contre Pierre Parizet, notaire royal audit Bourbon ; — pour Jean Gonneau, prêtre, chapelain de la chapelle Saint-Thibaud, fondée en l'église paroissiale Saint-Léger-lès-Bourbon, contre Sébastien Vaillant, procureur audit bailliage, débiteur de servis ; — pour Samuel Boullery, avocat en parlement, seigneur du Vignaux, contre Georges Chaussin, échevin du faubourg Saint-Nazaire, qui avait compris ledit seigneur du Vignaux au rôle des impositions ; — pour Léonard Commaille, prêtre, vicaire de Cronat, demandeur en restitution de dîme, contre Gaspard de Ballore, écuyer, seigneur dudit lieu et de Cognard ; — pour Louis de Remilly, écuyer, seigneur de Charnay et de Saint-Aubin, demandeur pour le paiement de la somme de six vingt-neuf livres à luy dehue de reste de l'admodiation deladictte terre de Saint-Aubin ; — pour Gabriel de Lanty, écuyer, seigneur de la Vau, demandeur en exécution de saisie, contre Gabriel de Gerbeaux, écuyer, seigneur de la Sarrée, et Charles Letort, seigneur des Chaises ; — pour Philiberte d'Ainay, veuve et tutrice des enfants de Jean Prudhon, seigneur des Boutards, contre certains débiteurs de servis ; — assises générales tenues le lundi après Quasimodo, le 29 juillet et le 10 octobre ; — acte a esté octroyé au procureur du Roi contre les deffailantz ; — publication d'un édit du Roi, concernant ceux de la religion prétendue réformée ; — injonction aux sergents, de faire leur service chacun une semaine, à tour de rôle ; — défense aux concierges des prisons, de relâcher aucun prisonnier sans autorité de justice ; — enregistrement des lettres patentes autorisant la rénovation des terriers de Fraise, Thaix, Montrouard, Ambly et la Baume, pour Pierre de Grandval, écuyer, seigneur desdits lieux, etc.

B. 10. (Cahiers.) — In-folio, 445 feuillets, papier (incomplets).

1618-1621. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, conseiller du Roi, bailli, châtelain, lieutenant général civil au bailliage et en la chancellerie de Bourbon-Lancy et par Jean-Baptiste Dubuisson, conseiller du Roi, lieutenant criminel, assesseur et commissaire examinateur audit bailliage. — Causes : pour Anne Viro, dame de Biry et de Cressy-sur-Somme en partie, femme de Léonard de Marcilly, écuyer, seigneur de Maizeray, contre certains particuliers accusés de larcins ; — pour Roberte Falque, demanderesse complaignante en crime d'excès commis à sa personne, avec blasphèmes, contre Jean Dancy, concierge des prisons royales dudit Bourbon ; — pour Siméon Girard, seigneur du Pont-de-Vaux, procureur du Roi audit bailliage : contre certains fabricateurs de monnoyes faulces ; — contre Léonard Doussin, prêtre, curé de Chalmoux et de Mont, accusé de concubinage actuel, scandale public, blasphème du Saint Nom de Dieu et excez ; — contre divers particuliers, accusés d'avoir blasphémé, et condamnés à 5 ou 10 livres d'amende ; — pour Blaise Delacroix, prêtre, curé de la Chapelle-au-Mans, contre Antoine de Montmorillon, écuyer, seigneur d'Essanley ; — tutelles et curatelles ; — partages de successions ; — règlements de comptes, etc.

B. 11. (Cahiers.) — In-folio, 530 feuillets, papier.

1621-1623. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli, par Jean-Baptiste Dubuisson, lieutenant, et, par Siméon Girard, procureur du Roi au bailliage de Bourbon-Lancy. — Enregistrement des lettres de provisions obtenues par Philippe Constantin, chirurgien et valet de chambre du duc de Mayenne, pour la conciergerie des bains dudit Bourbon ; — nominations de tuteurs et de curateurs ; — procès et condamnations à l'amende moytié au Roy et moytié à la réparation de l'auditoire, pour blasphèmes, coups et blessures, ports d'armes interdites par les édits ; rébellion contre les officiers de justice, adultère, etc. ; — causes civiles : pour messire Jean de Saux, chevalier, vicomte de Tavanès, baron de Vitry-sur-Loire, etc., contre Gabriel Girard, seigneur de Courin ; — pour le recteur de l'hôpital dudit Bourbon, demandeur en mésus commis dans les bois dudit hôpital ; — pour Jean Duregon, prêtre, doyen de la Praye (Bourbon), contre Jeanne Chaussin, femme de Gilbert de Boyault, écuyer, seigneur de Franchesse et de Torcy ; — pour Marie Girard, femme dudit Guillaume Gevalois, demanderesse en délit et réparation d'injures atroces et qualifiées, contre Etienne Burgat, prêtre, vicaire de l'église de Saint-Martin de Bourbon ; — pour Denis

Garapin, organiste en l'église Notre-Dame de ladite ville, contre certains débiteurs ; — pour les échevins dudit lieu, contre divers habitants, au sujet des cotes de l'imposition, pour la nourriture du prédicateur, etc.

B. 12. (Cahiers.) — In-folio, 444 feuillets, papier.

1623-1624. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli, lieutenant général civil, et Jean-Baptiste Dubuisson, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Procès pour vols, larcins, injures, voies de fait, blasphèmes, adultère, incendies, etc. ; — procédures contre Gaspard Conneau, prêtre, curé de Trizy, accusé d'avoir enlevé la femme de Simon Carteron, meunier au moulin des Brures, paroisse de Cronat ; — nominations de tuteurs et de curateurs ; — causes : d'Antoine de La Menue, écuyer, seigneur de Perrigny, demandeur en crime de contravention aux édits et ordonnances royales concernant la chasse, à rencontre de Jacques Sion, huissier audiencier au grenier à sel de Bourbon-Lancy ; — pour Jean de Fautray, écuyer, seigneur de Montigny, demandeur pour exécution et saisie, contre François de La Menue, écuyer, seigneur de Perrigny ; — pour René de Josian de Grandval, écuyer, seigneur d'Arfeuille, contre Jean de Grandval, écuyer, seigneur de Champagny ; — pour Jean Aubry, conseiller et médecin ordinaire du Roi, intendant des bains dudit Bourbon, contre certains débiteurs ; — pour François d'Escorailles, écuyer, seigneur de la Marche, impétrant de criées faites sur la terre et seigneurie du Chambon, contre Charles des Paillards, seigneur de Giverdy ; — pour messire Philippe-Guy de Salins, chevalier, seigneur de la Nocle, baron de Clairvaux, demandeur en paiement de servis ; — pour Jean de Gléné, écuyer, seigneur de Marly et de Cressy en partie ; — pour Laurent Quenault, seigneur de Villaine, contre Gabriel Girard, seigneur de Courin ; — pour Palamède Bisson, prêtre, religieux et sous-prieur du prieuré de Saint-Nazaire, contre Antoine de Chazeron, prieur ; — assises générales dudit bailliage, tenues le lundi, 15 avril 1624, premier jour plaidoyable d'après Quasimodo ; — amende de 10 livres prononcée contre les officiers défaillants ; — ordre aux greffiers des justices inférieures d'apporter au greffe du bailliage la liste des procès criminels instruits dans leurs dites justices ; — aux curés du ressort, de présenter les registres de baptêmes, mariages et sépultures ; — défense aux taverniers de recevoir en leurs tavernes aucuns maîtres de famille, et serviteurs domestiques, etc.

B. 13. (Cahiers.) In-folio, 471 feuillets, papier (incomplets).

1624. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli, châtelain, lieutenant général civil, et par Jean-Baptiste Dubuisson, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. Causes civiles : pour Philibert Mottin, seigneur de Corcelles, contre noble Jean de Banchereau, seigneur de la Serrée ; — pour René de Josian de Grandval, écuyer, seigneur d'Arfeuille, tuteur des enfants qu'il a eus de Marguerite d'Ambly, sa femme, héritière en partie de noble Hugues de Saulgy, contre Jean de Grandval, écuyer, seigneur de Champagny, tuteur du fils de Gilbert de Saulgy, écuyer, seigneur de Fougerette ; — pour Philibert de Seine, écuyer, seigneur de la Chapelle ; — pour dom Guy Vollequin, bachelier en décret, prieur claustral de l'abbaye de Cluny, contre dom Antoine de Chazeron, prieur de Saint-Nazaire ; — pour Thomas de Montagu, enquêteur au bailliage d'Autun et receveur du revenu des pauvres de ladite ville, s'opposant au décret poursuivi sur la seigneurie des Chevannes (Uxeau), appartenant aux seigneurs de Perrigny, par Jean de Fautray, seigneur de Montigny ; — pour Jean de La Forêt, seigneur de Saint-Léger, contre François de Gaillard, seigneur des Vernays ; — pour messire François de Nagu, seigneur de Varennes, chevalier au parlement de Bourgogne, poursuivant la vente de la terre de Faulin (Grury), saisie sur Jacques de Nagu, écuyer, seigneur de Lurcy et dudit Faulin ; — pour Claude Faubert, procureur en parlement, contre Ambroise de Villeneuve, seigneur de la Chaise ; — criées faites sur les biens vendus par autorité de justice ; — enregistrement des lettres de provisions pour l'office de leurreur des oiseaux en la grande fauconnerie de France, accordées à Philippe Constantin, bourgeois dudit Bourbon, par Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, pair, grand chambellan et grand fauconnier ; — défenses : à toutes personnes, de refuser de prendre en paiement les pièces de six blans et trois blans, jusqu'à ce que autrement y soit pourveu ; à tous hostes, laboureurs et autres, de retirer chez eux, loger et héberger toutes personnes vagabondes, gredins et faynéantz valides, ny accepter aucune chose d'eux ; — règlement convenu entre les avocats et les procureurs dudit bailliage, etc.

B. 14. (Cahiers.) — In-folio, 432 feuillets, papier (incomplets).

1625. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli, châtelain, lieutenant général civil, et par Jean-Baptiste Dubuisson, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Philibert Marque, seigneur du Coin ; — pour Gabriel Chastel, prêtre, curé de Saint-Nazaire ; — pour Charles Pignier, contrôleur au grenier à sel dudit Bourbon, contre Claude Delachèze, prévôt de l'église Notre-Dame et curé de Saint-Martin ; — pour les échevins de ladite ville, contre les habitants qui vont achepter de la pidance sur les chemins ; — pour le doyen et les chanoines de l'église Saint-Nicolas de la Praye-sous-Arcy (Bourbon), contre François de Cussigny, seigneur et baron de Villère ; — pour Pierre de Grandval, écuyer, seigneur de la Baume ; — pour Charles Letort, écuyer, seigneur des Chaises, contre Léonard Commaille, prêtre, curé de Cronat ; — pour Philibert Mottin, écuyer, seigneur de Corcelles ; — pour Ambroise de Villeneuve, écuyer seigneur dudit lieu, contre Jean de Gléné, seigneur de Marly ; — pour Claude d'Ambly, écuyer, seigneur de Saint-Aubin-sur-Loire ; — pour Jean de Fautray, écuyer, seigneur de Montigny, contre François et Antoine de La Menue, écuyers, seigneurs de Perrigny et Marigny, et contre François de Royer, seigneur de Saint-Micaud ; — pour messire Philippe-Guy de Salins, chevalier, seigneur de la Nocle, baron de Ternant, etc., contre Jacques Simonnin, prêtre, curé de Fontette ; — pour Andremond de Fontette, écuyer, seigneur dudit lieu, de Sommery et de Chavance, demandeur en accomplissement de prix-fait et réparation de la chaussée du grand estang de ladite terre de Chavance ; — pour Anne Viro, dame de Biry et de Cressy en partie, etc.

B. 15. (Cahiers.) — In-folio, 404 feuillets, papier.

1625. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli, et Jean-Baptiste Dubuisson, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Gilbert de Remilly, écuyer, seigneur de Charnay, contre Antoine de Montmorillon, seigneur d'Essanley ; — pour Guy Gay, prêtre, curé de Maltat ; — pour Gilbert de Boyault, écuyer, seigneur de Franchesse et de Torcy, et Jeanne Chaussin, sa femme ; — pour Etienne Calard, conseiller du Roi, lieutenant au bailliage de Montcenis, et Philibert Calard, conseiller du Roi, lieutenant criminel au bailliage d'Autun, contre Laurent Quenault, seigneur de Villaine, et Gabriel Girard, seigneur de Courin ; — pour Philibert Mottin, écuyer, seigneur de Corcelles, lieutenant au gouvernement de la ville et du château de Bourbon-Lancy, demandeur en accomplissement de prix-fait des réparations dudit chasteau, tant en charpenterye, massonnerye, que couverture ; — défense à tous procureurs de ce siège, de s'absenter des tenues du bailliage et chastellenie, et demander ny prendre aucune pratique hors ledict bailliage ; — enregistrement d'un acte d'échange entre le doyen et les chanoines de l'église collégiale Saint-Nicolas de la Praye-sous-Arcy, ledit Gilbert de Remilly, écuyer, seigneur de Charnay, Saint-Agnan, Perrigny-la-Ville, etc., et Angélique d'Agey, sa femme ; — enjoignons aux habitans de ce lieu, chascun endroit soy, de faire nétoyer les rues et faire transporter les fumiers qui sont rière eulx, hors ceste ville et faubourgs, et deffense auxdictz habitans de tenir aucuns porcs ; — remonstrance du procureur du Roy, que la pluspart des curés et vicaires de ce ressort entreprennent de tirer et exiger de leurs paroissiens des taxes extraordinaires et sommes notables, pour prétenduz droictz de sépulture et administrations de sacrementz, voire desnient la sépulture à aucuns, faulte de moyen de satisfaire à leur désir d'avarice ; que en l'église canoniale Saint-Nicolas de la Prehe-Soubz-Arcy, dépendant de la collation de Sa Majesté, il ne se fait aucun service par les chanoines dudict lieu, ainsi que ladite esglise demeure vaste et desnuee de vitres, relicques, ornementz, livres et aultres choses nécessaires pour le service divin, quoy que le revenu de ladite esglise est assez suffisant pour l'entretien dudict service ; s'est présenté Philibert Mottin, escuyer, seigneur de Corcelles, lequel a remonstré que dez longtemps la paroisse de Mont où il réside n'est servie de curé ou vicaire, au moyen de quoy plusieurs sont décédez sans administration des sacrementz de confession et aultres nécessaires aux malades, voire que les paroissiens sont contrainctz faire baptiser une partie de leurs enfans es églises de ceste ville ou de Chalemoux, esloignez dudict Mont d'une lieue, ce qui ne se peult faire qu'avec grand péril ; s'est présenté maistre Adrien Chaussin, greffier au grenier à sel de ce lieu, lequel a remonstré qu'il y a plus de trois mois que, en l'esglise parrochiale Saint-Nazaire, il ne s'est dict et célébré aucune messe à respons, ains des messes basses seulement ; — réception de Pierre Vaillant, avocat en parlement, au nombre des avocats dudit bailliage ; — criées des biens vendus par autorité de justice, etc.

B. 16. (Cahiers.) — In-folio, 506 feuillets, papier (incomplets).

1625-1627. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli, et Jean-Baptiste Dubuisson, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Claude Millière, huissier audencier, demandeur en taxe de salaire et vacations, contre Philibert de Lanty, écuyer, seigneur de la Vau ; — pour Jeanne de Grandval, femme de Robert Mathieu, écuyer, seigneur de Varennes ; — pour François Girard, seigneur des Tardes ; — pour messire Hérard de Rochefort, abbé de Vézelay, prieur de Mesvres et de Sainte-Madeleine de Fly (Chalmoux) ; — pour Siméon Girard, procureur du Roi : contrôles fermiers du port et passage du Fourneau ; — contre Charles Piguier, contrôleur au grenier à sel dudit Bourbon, au sujet de la publication du testament d'Éléonor Pignier, seigneur du Chambon ; — pour Valentin Chalmoux, grènetier audit grenier à sel, contre Jean de Grandval, écuyer, seigneur du Prenat ; — procès criminels pour coups et blessures blasphèmes, incendies, ports d'armes, homicides, vols, recel, etc. ; — publication et enregistrement du testament de Jean de Gléné, écuyer, seigneur de Marly-sous-Issy, Douai, Urly-en-Royauté et de Cressy-sur-Somme en partie, instituant Huguette de Lanty, sa femme, tutrice de ses enfants ; — nominations de tuteurs et de curateurs ; — vacances dudit bailliage prises à cause des vendanges, etc.

B. 17. (Cahiers.) — In-folio, 408 feuillets, papier.

1628. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli, et Jean-Baptiste Dubuisson, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Siméon Gevalois, prieur du prieuré Sainte-Madeleine d'Amanzy (Bourbon), demandeur en paiement d'arrérages de servis ; — pour dom Antoine Desbordes, prieur de Saint-Nazaire ; — pour les chanoines de l'église Notre-Dame ; — pour les religieuses de Sainte-Claire de Decize ; — pour Claude Delachèze, curé de l'église Saint-Martin dudit Bourbon, prévôt de ladite église Notre-Dame ; — pour Pierre de Grandval, écuyer, seigneur de Fraise, contre Gaspard de Ballore, écuyer, seigneur dudit lieu ; — pour Ambroise de Villeneuve, écuyer, seigneur de la Chaise ; — pour Charles Lambert, receveur au grenier à sel dudit Bourbon ; — pour Claude d'Ambly de Remilly, écuyer, seigneur de Saint-Aubin ; — pour Jean Berger, seigneur de Charency ; — pour Jean Duregon, prêtre, curé de Saint-Léger et doyen de la Praye ; — pour Françoise Du Champ, veuve de Guillaume Courtois, seigneur de Thurigny ; — pour Gilbert de Remilly, écuyer, seigneur de Charnay, Perrigny-la-Ville et la Malgarnie, contre François de La Menue, écuyer, seigneur de Perrigny ; — pour Charles de Chalon, écuyer, seigneur d'Entreville, contre Huguette de Lanty, veuve de Jean de Gléné ; — pour François d'Escorailles, écuyer, seigneur du Pont-de-Cressonne, contre ledit Jean Duregon ; — assises générales tenues le 10 janvier et le 2 mai ; — enregistrement d'un arrêt du parlement de Dijon qui défend l'exportation des grains ; — procès et condamnations pour voies de faits, injures, blasphèmes ; — tutelles et curatelles, etc.

B. 18. (Cahiers.) — In-folio, 396 feuillets, papier.

1628-1629. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli, et Jean-Baptiste Dubuisson, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Adrien Navetat, prêtre, trésorier de l'église Notre-Dame de ladite ville, chanoine de la Praye, contre le chapitre de ladite Praye ; — pour Jean Demonmagnon, prêtre, curé d'Aupont ; — pour Philippe Constantin, leurreur de la grande fauconnerie du Roi ; — pour Antoine de Montmorillon, écuyer, seigneur d'Essanley ; — pour les religieux du couvent de Saint-Symphorien-lès-Autun, curés de Cronat ; — pour Louis Hérault, seigneur de Marchandet, contre François Girard, seigneur des Tardes ; — pour Jean Berger, écuyer, seigneur de la Rivière-Charency, contre Guy de Saulgy, écuyer, seigneur de Roussillon ; — pour Andremond de Fontette, seigneur de Sommary et Chavance ; — deffences à tous habitans des villes d'Ostun, Nevers, Paray-le-Monial et aultres villes infectés de maladies contagieuses, de se trouver, hanter ny fréquenter en cette ville, faubourgs d'icelle et aux environs de trois lieues ; — réception de Jean Régnard, procureur, en l'office héréditaire de notaire audit bailliage ; — assises générales tenues, le 31 août 1628, au-devant la grande porte du chastel de Beauchamp ; — assemblée de famille pour régler les affaires des enfants mineurs laissés par Gilbert de Grandval, écuyer, seigneur de Montpetit, et Antoinette de Ballore ; dans cette assemblée se trouvent Pierre de Grandval, écuyer, seigneur de Fraise, tuteur ; Gaspard de Ballore, écuyer, seigneur dudit lieu et de Cognard ; messire Jean d'Amanzé, chevalier,

gouverneur dudit Bourbon ; Jean de Ponnard, écuyer, seigneur dudit lieu ; Jean de Grandval ; écuyer, seigneur des Menaux ; François d'Escorailles, écuyer, seigneur de la Marche et du Chambon ; Jean de Grandval, le jeune, écuyer, seigneur de Champagne ; Pierre de Josian de Grandval, écuyer, seigneur d'Arfeuille, et Charles Des Paillards, écuyer, seigneur de Giverdy ; — enregistrement de la lettre par laquelle Roger, duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne, défend aux échevins dudit Bourbon de recevoir les troupes du marquis d'Uxelles, et leur ordonne d'arrêter ledit marquis, s'il se présente dans leur ville, etc.

B. 19. (Cahiers.) — In-folio, 422 feuillets, papier (incomplets).

1629. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli, et Jean-Baptiste Dubuisson, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Gilbert de Boyault, seigneur de Franchesse et de Torcy ; — pour Nicolas Guyard, seigneur de la Grange-au-Roux, contre Charles Des Paillards, seigneur de Giverdy, et Gilbert de Nourry, seigneur de Palleau ; — pour Gaspard Gonneau, prêtre, curé de Trizy ; — pour Jean Giraud, prêtre, curé de la Nocle ; — pour Henri Gevalois, avocat, contre Gilbert Pinot, procureur audit bailliage ; — pour Etienne Dessertennes, prêtre, curé de Cressy-sur-Somme, contre Ambroise de Villeneuve, écuyer, seigneur de la Chaise, Biry et dudit Cressy en partie ; — pour les échevins dudit Bourbon, contre certains marchands qui avaient chargé un bateau d'avoine pour le mener à Orléans ; — pour Robert Mathieu, écuyer, seigneur du Brouillat ; — assises générales tenues le 24 avril, devant l'église paroissiale de Vendennes-sur-Aroux ; — il est enjoint aux Bohémiens estans logez au bourg Saint-Nazaire de vider deans demain le matin, et deffense au sieur prieur dudict Saint-Nazaire de donner pouvoir cy-après de loger les Bohémiens audict bourg ; — défense de faire venir des marchandises des lieux où règne la peste, etc.

B. 20. (Cahiers.) — In-folio, 402 feuillets, papier.

1629-1630. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, conseiller du Roi, bailli de robe longue, lieutenant général civil au bailliage et en la chancellerie de Bourbon-Lancy, châtelain dudit lieu, et par Jean-Baptiste Dubuisson, lieutenant criminel audit bailliage ; — causes civiles : pour François d'Escorailles, écuyer, seigneur de la Marche, du Pont-de-Cressonne et du Chambon ; — pour messire Philippe-Guy de Salins, chevalier, baron de Ternant, seigneur de la Nocle et de Chalmoux en partie ; — pour Jean de Gevalois, écuyer, seigneur de Saint-Denis, gendarme en la compagnie des cheveu-légers du Roi ; — pour Jacques Chalmoux, greffier audit bailliage, contre François de Gaillard, écuyer, seigneur des Vernays, et Benoite Falque, sa femme ; — pour Antoinette de Marcilly, dame d'Aupont ; — pour Philippe de Gayaut, écuyer, seigneur de la Roche-Vigoussset, contre Pierre Du Thil, écuyer, seigneur de Montarnaud ; — procès criminels et condamnations pour coups et blessures, vols ; homicides ; amendes moitié au profit du Roi, moitié au profit de l'hôpital dudit Bourbon ; — assises générales tenues audit Bourbon, le 10 octobre 1629, le 7 janvier et le 8 avril 1630 ; — exportation des blés interdite ; — publication du testament de Catherine de Létouf, dite de Pradines, femme de Pierre de Grandval, écuyer, seigneur de Fraise, la Baume et Ambly ; — réception de Pierre Blondat, praticien, dans la charge de lieutenant du prévôt des maréchaux, etc.

B. 21. (Cahiers.) — In-folio, 412 feuillets, papier.

1630. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, seigneur du Martray, bailli de robe longue, châtelain et lieutenant général civil au bailliage de Bourbon-Lancy. — Enregistrement d'un édit du roi Louis XIII, pour l'union de la juridiction des aydes au parlement de Bourgogne, et révocation de l'attribution qui en avoit esté faicte à la Chambre des comptes, en suite de l'érection d'une Chambre des enquestes audict parlement et création de plusieurs offices ; — causes civiles : pour Angélique d'Agey, femme de Gilbert de Remilly, écuyer, seigneur de Charnay ; — pour Claude d'Ambly de Remilly, écuyer, seigneur de Saint-Aubin ; — pour Andremond de Fontette, écuyer, seigneur de Sommary et Chavance, contre François de Cussigny, écuyer, seigneur de Villère ; — deffences à tous habitans, enfans de

famille, serviteurs domestiques et autres, de hanter et fréquenter les tavernes et cabarestz de ce lieu, pour y boire, manger, jouer ny faire action prohibée et deffendue par les ordonnances royaux ; à tous hostes et cabaretiers, de les y recepvoir directement ou indirectement ; à toutes personnes, de jouer à des cartes et autres jeux de brelan ; — ordonnances contre les mendiants ; — mesures sanitaires prescrites pour prévenir la peste qui règne dans plusieurs villes voisines ; — réception de Jean Lévêque, greffier audit bailliage, dans les offices de maître-clerc et de receveur des consignations, dont il a été pourvu par commission d'Antoine Bretagne, baron de Loisy, conseiller du Roi au parlement de Bourgogne, et de Zacharie Piget, trésorier général de France en ladite province ; — publication du testament de Siméon Girard, seigneur du Pont-de-Vaux, procureur du Roi audit bailliage, estant détenu au lict, malade d'un coup de pistolet, à luy donné à travers le corps, etc.

B. 22. (Cahiers.) — In-folio, 476 feuillets, papier.

1630-1631. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, seigneur du Martray, bailli de robe longue et lieutenant général civil au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Jean Boullery, seigneur du Larrey et du Vignaux ; — pour Esther et Gabrielle, filles de Gilbert de Grandval, écuyer, seigneur de Montpetit et du Breuil, et d'Antoinette de Ballore, tous deux décédés, demanderesses en enthérimement de lettres royaulx en forme d'esmancipation, contre Pierre de Grandval, écuyer, seigneur de Fraise, leur tuteur, et Gaspard de Ballore, écuyer, seigneur dudit lieu et de Cognard, leur curateur ; — pour Robert Mathieu, seigneur du Brouillat ; — pour Philibert Marque, seigneur du Coin ; — pour Denis Ducret, écuyer, seigneur de Monthelon ; — procès criminels pour vols, coups et blessures, etc., poursuivis à la requête d'Adrien Chaussin, procureur du Roi ; — plainte de Jean Duregon, prêtre, doyen de la Praye, curé de Saint-Léger, contre Pierre Pignier, seigneur des Marchats, qui a fait du scandale dans l'église dudit Saint-Léger, insulté ledit Duregon et proféré des menaces de mort contre lui ; — défense aux juges des justices inférieures, de tenir leurs assises, les jours ordinaires du bailliage et de la châellenie royale ; — requête de Guy Desmaiseaux, apothicaire audit Bourbon, faisant profession de la religion prétendue réformée, auquel s'est joint messire Philippe-Guy de Salins, chevalier, seigneur de la Nocle, etc., pour qu'il leur soit permis d'acheter une place, près ou loing, dans l'ung des faulbourgs de cette ville, pour leur servir de cimetièrre, pour enterrer leurs mortz ; — ventes de biens saisis par autorité de justice ; — publication du testament de Pierre Delachèze, bourgeois de ladite ville ; — ordonnances rendues au nom de messire Henri de Saux, marquis de Tavanès et de Mirebel, conseiller du Roi en tous ses conseils, capitaine de cent hommes d'armes, lieutenant général pour le Roi en Bourgogne (bailliages de Dijon, Auxonne, Seurre et Châtillon), bailli de robe courte dudit Bourbon-Lancy ; — tutelles et curatelles, etc.

B. 23. (Cahiers.) — In-folio, 451 feuilles, papier.

1631. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli de robe longue, lieutenant général civil au bailliage de Bourbon-Lancy, etc. — Requête présentée par Jacques de Chandieu, écuyer, seigneur de Pourpières et de Chaumigny, Jean-Jacques Du Faulx, écuyer, seigneur de Pierrefitte-ès-Bois, son gendre, et plusieurs autres particuliers, se joignant à Guy Desmaiseaux et au seigneur de la Nocle, pour obtenir un cimetière à l'usage des protestants dans un des faubourgs dudit Bourbon ; — opposition des échevins ; — causes civiles : pour Jean de Ponnard, écuyer, seigneur de Saizy, et Charlotte de Grandval, sa femme ; — pour Jean de Grandval, écuyer, seigneur du Prenat, et Philiberte d'Ainay, sa femme ; — pour Antoine Potillon, seigneur du Magny, conseiller et secrétaire du Roi en la grande chancellerie de Bourgogne ; — publication des testaments : de Jeanne Faubert, femme de Claude Benoît, procureur audit bailliage ; — de Valentin Chalmoux, conseiller du Roi et son grènetier au grenier à sel dudit Bourbon ; — de Michel Chastel, avocat audit bailliage, bailli de Vitry, Montperroux et Vesvre ; — plainte de Léonard Rosier, maçon, et de sa femme, contre Jehan Giraud, prestre, prévôt en l'esglise Nostre-Dame de ceste ville, et Jehan Garapin, chanoine en ladicte esglise, lesquelz, sans aucuns propos, subject ni provocation, se sont ruez sur eulx et les ont excédez, battus et outragés à coups de pierre, de pied et de poing, et de plus les ont fouillez et leur ont osté forcément tout l'argent qu'ils avoient ; et instamment a comparu dom Anthoine Desbordes, résidant au prioré du bourg Saint-Nazaire, avec dom Antoine Pariset, religieux audict prioré, lesquelz ont dict et remonstré que, au subject d'une femme publicque résidante audict bourg, il arrive ordinairement plusieurs scandalles qui se commettent par lesdictz Giraud et Garapin, lesquelz sont ordinairement avec et en la maison de ladicte femme,

et au subject d'icelle cherchent toutes occasions de querelle avec toutes personnes, mesme qu'ils battirent et outragèrent ledict dom Antoine Pariset, et outre ce, les menacent de tuer, portans des pistolets, espées et autres armes offensives ; — enregistrement des lettres de provisions d'Adrien Chaussin, procureur du Roi audit bailliage, etc.

B. 24. (Cahiers.) — In-folio, 492 feuillets, papier.

1631-1632. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, seigneur du Martray, bailli, et Louis Sevin, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Enregistrement d'un arrêt du parlement de Bourgogne, qui porte qu'en l'absence ou récusation dudict Gevalois, les causes du bailliage et autres juridictions de Bourbon, seront expédiées et jugées par le plus ancien officier dudict bailliage, advocat ou procureur, non suspect ; — deffense à toutes personnes ayant acquis des biens du domaine de Sa Majesté, de dégrader les bois d'haulte futaye dépendant dudict domaine ; — lettres patentes de Louis XIII, accordant à Henri de Bourbon, prince de Condé, le gouvernement de la Bourgogne estant venu à vacquer par la rébellion du duc de Bellegarde ; — lettres de provisions obtenues par Jacques Chalmoux, pour l'office de contrôleur ordinaire de la maison dudit prince ; — criées sur des immeubles vendus par autorité de justice ; — causes civiles : pour François Girard, seigneur des Tardes, contre Charles Pignier, contrôleur au grenier à sel dudit Bourbon-Lancy ; — pour Benoît Pinot, collecteur des tailles en la paroisse de Saint-Martin-lès-Bourbon ; — pour Léonard Commaille, prêtre, curé de Cronat ; — pour Jean Cothenot, avocat du Roi au bailliage de Dijon, au nom et comme procureur spécial de Christine Cothenot, sa fille, veuve de Samuel Boullery, seigneur du Vignaux ; — pour Andremond de Fontette, écuyer, seigneur de Sommery et de Chavance, contre François de Cussigny, écuyer, seigneur de Villère ; — pour François Lavocat, praticien à Grury, greffier en la justice de Faulin, appartenant à messire François de Nagu, chevalier, gouverneur de la ville d'Aigues-Mortes, marquis de Varennes, seigneur dudit Faulin et autres places ; — sentence qui condamne à 50 livres d'amende François Des Jours, seigneur de Mazille, pour avoir fait assigner au bailliage d'Autun des habitants de Marly-sous-Issy, justiciables du bailliage de Bourbon, etc.

B. 25. (Cahiers.) — In-folio, 464 feuillets, papier (incomplets).

1632-1633. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli de robe longue, lieutenant général civil, et par Louis Sevin, lieutenant criminel, commissaire examinateur au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour les PP. Capucins de ladite ville, contre divers particuliers ; — pour Gaspard de Ballore, écuyer, seigneur dudit lieu et Cognard ; — pour Etienne Burgat, prêtre, curé de Saint-Martin-lès-Bourbon, chanoine en l'église Saint-Nicolas de la Prayessous-Arcy ; — pour Jean Gevalois, écuyer, seigneur de Saint-Denis, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi ; — pour Claude de Toulonjon, abbé de Saint-Satur, prieur de Mesvres, contre Charles de Seine, écuyer, seigneur de la Chapelle ; — pour Charles Letort, écuyer, seigneur des Chaises, tuteur de Charlotte, fille de Claude Tixier, écuyer, seigneur de la Baume ; — pour Jacques Simonnin, prêtre, curé de Fontette ; — pour Vincent Robelin, conseiller du Roi en tous ses conseils, second président en la cour du parlement de Bourgogne, contre Charles de Chargère, seigneur du Breuil ; — publication du testament de Jean de Grandval, écuyer, seigneur du Prenat ; — ventes de biens saisis par autorité de justice ; — ordonnons à toutes personnes estrangères, ne possédantz aulcung bien en ce lieu, qui se sont habituez en ce lieu despuys troys ans en ça, de eux retirer et sortir de ce dict lieu, dans huit jours, à peyne d'en estre expulsez comme vagabons ; — tutelles et curatelles ; — condamnation à mort prononcée contre un homme convaincu de fausse délation ; — procédures criminelles pour vols, ports d'armes prohibées, chasse, coups et blessures, blasphèmes, etc. ; — enregistrement des lettres de provisions obtenues par François de Baculard, pour l'office de prévôt des maréchaux, aux bailliages d'Autun et de Bourbon-Lancy, etc.

B. 26. (Cahiers.) — In-folio, 456 feuillets, papier.

1632-1634. — Audiences tenues par noble Guillaume Gevalois, seigneur du Martray, bailli de robe longue, et par Louis Sevin, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : — pour Philibert Gevalois, prieur commendataire du prieuré Sainte-Madeleine d'Amanzy-lès-Bourbon ; — pour Antoine de Grandval, écuyer, seigneur de Fraise ; — pour Antoinette de Montagu, veuve de Jean Gevalois, écuyer, gentilhomme de la chambre du Roi ; — pour Léonard Commaille, prêtre, official d'Autun, curé de Cronat ; — permission accordée aux hôteliers de vendre le pain sur table, un double pour pièce davantage que le taux ; — commission donnée au procureur du Roi, à faire appeler tous ceux qu'il appartiendra, pour les entreprises et usurpations faites sur la rue de Douhet et autres usurpations sur le public faites au faubourg Saint-Léger ; — enregistrement des lettres de provisions obtenues : pour la charge d'un des gentilshommes servants du prince de Condé, par Bénigne Commeau, seigneur de Chassenay, mari de Jeanne-Odet Rapine, veuve de Siméon Girard, seigneur de Pont-de-Vaux ; — pour l'office de maître-clerc, obtenu par Jean Lévêque et Jacques Chalmoux, greffiers au bailliage et en la châtellenie royale dudit Bourbon ; — pour l'office de receveur des consignations audit bailliage, obtenu par Charles Lambert, receveur au grenier à sel dudit lieu ; — défense à ceux qui ont charge de lever le droit de lide ès foires et marchez de ce lieu, d'exiger et prendre plus grand droit que celui qui est porté par le terrier de Sa Majesté ; — tutelles et curatelles ; — procédures criminelles, etc.

B. 27. (Cahiers.) — In-folio, 438 feuillets, papier.

1634. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli, et par Louis Sevin, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Commission donnée par Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, à Philippe Constantin, leureur d'oiseaux en la grande fauconnerie du Roi, pour prendre garde aux chasses de chien courant, fillets et autres engins prohibez et deffendus par les ordonnances, tant sur les eaulx, estangs, marays que autres lieux sur terre, aux environs de la baronnie de Bourbon-Lancy, permettant audit Philippe Constantin, de tendre fillets et halliers aux oyseaulx de passages servant au plaisir de Sa Majesté, pour iceulx estre envoyés en sa grande fauconnerie et ayder à remplir les volz d'icelle ; — provisions accordées par le prince de Condé à Gilbert de Boyault, écuyer, seigneur de Franchesse, pour avoir l'œil et prendre garde à la conservation des chasses dans l'estendue des bailliages d'Ostun et de Bourbon-Lancy ; — publication du testament de Charles-François Dormy, conseiller et secrétaire du Roi, baron de Vinzelles et de Beauchamp ; — réceptions : de Pierre Cigot, comme maître des écoles dudit Bourbon-Lancy ; — de François Girard, seigneur des Tardes, en la charge de greffier au bailliage, en la chancellerie et en la châtellenie royale dudit Bourbon ; — de Jean Lévêque, avocat audit bailliage ; — tutelles et curatelles ; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures, etc. ; — deffense à toutes personnes de vendanger ou faire vendanger dans la banlieue de ce lieu, que après qu'il sera ordonné, sur la visite accoustumée ; — causes civiles : pour Guillaume de La Platière, écuyer, seigneur de Chevroux et de Paray-le-Frésil ; — pour François de Gaillard, écuyer, seigneur des Verneys ; — pour François d'Escorailles, seigneur de la Marche et du Pont-de-Cressonne, etc.

B. 28. (Cahiers.) — In-folio, 408 feuillets, papier.

1634-1635. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli et par Louis Sevin, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Louis Marque, contrôleur pour le Roi aux greniers à sel de Marcigny, Semur et Digoin, contre Philibert Marque, seigneur du Coin ; — pour Jean de Grandval, Esther et Gabrielle, ses sœurs, seigneur et dames de Montpetit et Cressy-sur-Somme ; — pour le chapitre Saint-Nicolas de la Praye-sous-Arcy ; — pour Philibert Mottin, écuyer, seigneur de Corcelles, le Bost et les Forges ; — pour François de La Menue, écuyer, seigneur de Perrigny et des Chevannes ; — arrêt du parlement de Bourgogne, qui, attendu que le dict Guillaume Gevalois, en haine du procès qu'il avoyt à rencontre de damoiselle Marguerite Gevalois, femme d'Adrien Chaussin substitut du procureur général du Roy, ne vouloit permettre rentrée de son logis à icelluy Chaussin, où, pour l'exercice de sa charge, il estoit nécessité d'aller diverses fois, a ordonné et ordonne audit Gevalois d'expédier les causes où le Roy, le public et les mineurs seront intéressés, en l'auditoire royal dudit Bourbon, à peyne de nullité des

jugements et tous dépens, dommages et intérestz ; — ordre au prieur de Saint-Nazaire de faire en la manière accoutumée, sans rien innover, la distribution de l'aumône générale qu'il doit trois jours par semaine ; — plainte de Guy Desmaiseaux, apothicaire, concierge des bains dudit Bourbon, et ordonnance défendant aux habitants du bourg Saint-Léger de déposer des immondices dans la cour desdits bains ni dans les fontaines, notamment dans celle que l'on appelle le Linge ; — ordonnance du prince de Condé, enjoignant à tous gentilshommes et autres personnes faisant profession des armes, estans dans l'estendue du bailliage dudit Bourbon, de se pourvoir d'armes et de bons chevaux pour estre en estât de marcher à la campagne, aux premiers ordres qu'ilz en recepvront de la part de Sa Majesté ; — lettres patentes de Louis XIII, autorisant la rénovation des terriers de Fraise, Ambly et la Baume, pour Antoine de Josian de Grandval, et Marguerite de Changy sa femme ; — tutelles et curatelles, etc.

B. 29. (Cahiers.) — In-folio, 416 feuillets, papier.

1635. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli de robe longue, et par Louis Sevin, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour messire Jean-Claude de Château-Morand de Lévis, marquis de Château-Morand, seigneur de Pierrefitte et autres places, contre Claude Pignier, contrôleur des petites mesures au grenier à sel dudit Bourbon, fermier de la seigneurie de Saint-Aubin-sur-Loire ; — pour Jacques de Banchereau, écuyer, seigneur de Serre ; — pour Claude d'Ambly de Remilly, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, Chirac et Chavance ; — pour Philiberte Doyen, veuve de Jean de Granval, écuyer, seigneur de Champagny ; — pour François d'Escorailles, écuyer, seigneur de la Marche et du Chambon ; — pour messire François de Nagu, chevalier, marquis de Varennes, seigneur de Faulin et autres places ; — pour Antoine Henriot, prêtre, curé de Marly-sous-Issy, contre Huguette de Lanty, dame dudit Marly ; — pour Antoinette de Montagu, femme d'Antoine de Cussigny, écuyer, baron de Villère ; — ordonnance du prince de Condé portant convocation du ban et de l'arrière-ban ; — exportation des blés interdite ; — enregistrement des lettres patentes obtenues par Valentin Chalmoux, seigneur du Brouillat, pour la rénovation du terrier de ladite seigneurie ; — amendes moitié au Roy, moitié aux réparations de l'auditoire, etc.

B. 30. (Cahiers.) — In-folio, 412 feuillets, papier.

1635-1637. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli de robe longue, et par Louis Sevin, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Henri Gevalois, avocat en parlement ; — pour Etienne Burgat, prêtre, curé de Saint-Martin-lès-Bourbon et chapelain de la chapelle Saint-Mayeul ; — pour Léonard Chaussin, prêtre, curé de Tazilly, en Nivernais ; — pour Jean Jacquelot, seigneur de Chantemerle ; — pour Olympe d'Agey, femme d'Andremond de Fontette, seigneur de Sommery ; — pour Antoine Dubuisson, seigneur de Montgarnault, président au grenier à sel de Moulins-en-Bourbonnais, contre messire Philippe-Guy de Salins, chevalier, seigneur de la Nocle et autres lieux ; — pour Ambroise de Villeneuve, écuyer, seigneur de Cressy en partie, de la Chaise et de Biry ; — pour Jacques Chalmoux, contrôleur de la maison du prince de Condé, contre les échevins dudit Bourbon, qui voulaient le faire contribuer aux charges de la ville ; — procédures criminelles pour vols, coups et blessures, blasphèmes, homicides, etc. ; — tutelles et curatelles ; — réception de Jean Barrault dans l'office d'huissier audencier audit bailliage ; — permission accordée à toutes personnes ayant des bois aux environs de cette ville et autres lieux circonvoisins, de eulx saisir des chevaux et autres animaux qu'ilz trouveront chargés de bois, et les amener à justice ; — ordre aux sergents de la police, de incontinent et sans retardation chasser tous gredains et mendiants qui abordent en ce lieu, pour raison des maladies contagieuses qui sont en plusieurs villes de cette province, etc.

B. 31. (Cahiers.) — In-folio, 438 feuillets, papier.

1637-1638. Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli de robe longue, lieutenant général civil, et par Louis Sevin, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Pierre Prudhon, écuyer, seigneur des Boutards ; — pour Charles de Chargère, écuyer, seigneur du Breuil ; — pour les habitants dudit Bourbon, contre Philippe Constantin, qui se prétendait exempt de toute participation aux charges de la ville, en qualité d'officier de la grande fauconnerie du Roi ; — pour Jacques Bouchard, avocat en parlement, et Catherine Bernier, sa femme ; — pour frère Pierre Lucas, prêtre, religieux profès, grand prieur de l'abbaye de Cluny, vicaire général du cardinal duc de Richelieu, abbé dudit Cluny, contre Nicolas Contel, prieur du prieuré conventuel de Saint-Nazaire ; — pour Hélène de La Porte, veuve de Jacques de Nagu, écuyer, seigneur et baron de Lurcy ; — pour Philippe Des Gouttes, chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Montchamp et du Beugny, premier capitaine de la marine ; — pour François de Bonnay, abbé de Sept-Fonds ; — pour Jacques de Roland, écuyer, seigneur de Couïron ; — procédures criminelles : contre certains particuliers qui avaient fait rébellion contre les archers et enlevé de leurs mains un déserteur de la milice, condamné à mort par jugement d'un conseil de guerre ; — pour vols, injures, voies de fait, etc. ; — tutelles et curatelles ; — ventes de biens par autorité de justice ; — publication du testament de Gasparde de Mauvages, veuve de Jacques de Clusier, seigneur d'Aupont ; — provisions accordées à Adrien Chaussin, procureur du Roi audit bailliage, pour la charge de conseiller ordinaire du prince de Condé, etc.

B. 32. (Cahiers.) — In-folio, 402 feuillets, papier.

1638. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, seigneur du Martray, bailli de robe longue, lieutenant général civil, et par Louis Sevin, lieutenant criminel, au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Antoinette de Rollet, veuve de Gaspard Du Verdier, seigneur dudit lieu ; — pour Louis Guinet, seigneur de Marcellison ; — pour Claude d'Ambly de Remilly, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, contre Claude Desvaux, prêtre, curé de Jaligny (Allier) ; — pour Philippe Constantin, picqueur au vol de corneille en la grande fauconnerie du Roy ; — pour Jean d'Hâte, écuyer, seigneur des Millets, et Bénigne de Gléné, sa femme, fille et héritière de Jean de Gléné, seigneur de Marly, contre Louis d'Hâte, écuyer, seigneur des Millets et Huguette de Lanty, sa femme, veuve dudit Jean de Gléné ; — pour Pierre Burgat, receveur des deniers royaux audit bailliage, contre Jacques Chalmoux, conseiller de la maison du prince de Condé ; — pour Antoinette de Nagu-Varennes, prieure du prieuré Saint-Paul de Pouilly-les-Nonains, annexé à l'abbaye de Saint-Menoux-en-Bourbonnais ; — réception de Gabriel Desbois, procureur audit bailliage, en l'office de notaire royal et tabellion héréditaire ; — publications : du testament d'Antoine Henriot, prêtre, curé de Marly-sous-Issy ; — des lettres de provisions obtenues par Valentin Chalmoux, seigneur du Brouillat, pour l'office de contrôleur ordinaire des écuries du prince de Condé ; — du testament de Jean Faubert, procureur ; — commission donnée au procureur du Roi, à faire saisie des biens des cures non résidans en leurs cures ; — tutelles et curatelles ; — procédures criminelles pour voies de fait, injures, etc.

B. 33. (Registre.) — In-folio, 672 feuillets, papier.

1639. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, seigneur du Martray, bailli de robe longue, et par Louis Sevin, conseiller du Roi, lieutenant particulier criminel, assesseur et commissaire examinateur au bailliage et en la chancellerie de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Claude Billet, seigneur d'Aix ; — pour Charlotte Perret, dame de Perrigny ; — pour Hugues Lhéritier, prêtre, curé de la Nocle ; — pour Jean de Faustray, écuyer, seigneur de Perrigny ; — pour Esther de Grandval, dame de Montpetit et de Cressy en partie ; — pour Gabriel Desbois, notaire royal à Neuvy ; — pour Jean Duregon, prêtre, curé de Saint-Léger et doyen de la Praye ; — pour François de Ciry, seigneur de Sérandet, gentilhomme servant en la maison du prince de Condé ; — pour messire Lazare-Gaspard de Saux de Tavanès, chevalier, baron de Vitry-sur-Loire, Villefrancon, le Donjon et autres places, élu en Bourgogne ; — pour Simon de Montagu, conseiller du Roi, lieutenant général en la chancellerie d'Autun ; — pour Charles Ducret, écuyer, seigneur d'Étivaux et de Finy ; — réceptions : de Jacques Burgat, procureur, en l'office de notaire royal et de garde-notes héréditaire ; — d'Hugues Gré, en l'office de sergent royal ; — amende de 3 livres contre chacun des

habitants dudit Bourbon, qui ne se rendent pas aux assemblées générales de la ville ; — publication du testament dudit Louis Sevin ; — procuration passée à Pierre Burgat, receveur des deniers royaux audit bailliage, par Gilles Berthet, receveur général des États de Bourgogne, et Claudine de Pouilly, sa femme, pour retirer les effets laissés par Jean de Pouilly, frère de ladite dame, écuyer, seigneur de Bessay et Longecour, mort dans une hôtellerie dudit Bourbon ; — inventaire desdits effets ; — enregistrement d'une lettre missive adressée par le duc d'Enghien au procureur du Roi audit bailliage, lui recommandant de réprimer les abus qui se commettent au fait de la chasse, etc.

B. 34. (Registre.) — In-folio, 821 feuillets, papier.

1640. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli de robe longue, châtelain et lieutenant général au bailliage et en la chancellerie de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Claude Faubert, docteur en médecine, ayant les droictz du huictain estably en ceste ville, contre les cabaretiers et les hôteliers ; — pour Antoine Dubuisson, seigneur de Montgarnaud, président au grenier à sel de Moulins-en-Bourbonnais ; — pour Lazare Chalmoux, gendarme de la compagnie du Roi ; — pour Pierre Prudhon, seigneur des Boutards ; — pour Gaspard de Ballore, seigneur dudit lieu et de Cognard ; — pour messire Gilles de Branchet, seigneur de Villars, maître d'hôtel ordinaire du Roi, et Louis de Menoux, écuyer, seigneur de Treigny et de Ratilly, contre Jean de Fautray, écuyer, seigneur de Montigny ; — pour Georges Chaussin, seigneur de Saint-Clément ; — pour Léonard Commaille, prêtre, official d'Autun, vicaire de Cronat ; — pour Gilbert de Remilly, écuyer, seigneur de Charnay et de la Bondue ; — pour Marie Desmer, veuve de Jean de Barnault, écuyer, seigneur de Guipy ; — pour François Girard, seigneur des Tardes, greffier en chef dudit bailliage ; — pour Antoine de Grandval, écuyer, seigneur de Fraise, la Baume et Ambly, capitaine d'une compagnie de cavalerie au régiment du duc d'Enghien ; — pour Jean Gonneau, accenseur du droict de ban et lides de la foyre de Saint-Nazaire, appartenant au sieur prieur dudit lieu ; — lettres de provisions obtenues : par Valentin Pariset, seigneur du Grand-Bost, pour l'office de picqueur au second vol pour milan, en la grande fauconnerie du Roy ; — par Léonard Charmillon, pour la charge de notaire royal audit bailliage ; — installation de Jean Desbois, avocat, comme substitut du procureur du Roi ; — publication des testaments : d'Andremond de Fontette, écuyer, seigneur de Sommary et de Chavance, et d'Olympe d'Agey, sa femme ; — d'Alexandre Petit, avocat en parlement ; — de Philibert Mottin, écuyer, seigneur de Corcelles, le Bost et les Forges ; — défenses : aux sergents de donner aucunes assignations dépendantes de la juridiction de la chastellenie de ce lieu, ès jours de la tenue de l'audience du bailliage ; — aux habitants de la ville et des faubourgs, de tenir et avoir aucuns porciz en leur maison, sinon qu'ils les tiennent reclus et reserrez en leur dicte maison ; — de ne laisser discourir leurs chiens sans taleu (bâton passé dans le collier), jusques après les vendanges ; — de se trouver aux fontaines et bains de ce lieu à heure indehue ; — ordre à toutes filles de joye, gredins et vagabondz, de vuider et sortir de ceste ville, à peine du fouet, etc.

B. 35. (Registre.) — In-folio, 857 feuillets, papier.

1641. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, seigneur du Martray, bailli de robe longue et lieutenant général au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour frère Henri Lemaire, prêtre, religieux profès en l'abbaye de Notre-Dame de Bellevaux, contre Gaspard de Ballore, écuyer, seigneur dudit lieu et de Cognard ; — pour Hugues Ducret, écuyer, seigneur de Chigy, et François de Lanty, écuyer, seigneur de Maupertuis ; — pour Jean de Fautray, écuyer, seigneur de Montigny et de Perrigny ; — pour Charles Du Meyran, écuyer, seigneur d'Étivaux et de Finy en partie ; — pour Jacques Montchanin, avocat en parlement faisant profession de la religion prétendue réformée, contre Sébastien Vaillant, marchand, dudit Bourbon, qui s'était écrié en le voyant passer : au diable ; au diable ! Au sabat ! — pour Claude de Seine, écuyer, seigneur de Valette ; — pour Delle de Rye, comtesse de Sivignon, contre un habitant dudit Bourbon, qui avait disposé d'un logis retenu par ladite dame, pendant la saison des bains, à raison de 6 livres par jour ; — pour Jean Baudinot, avocat en parlement, juge civil et criminel de la ville de Paray-le-Monial ; — ordre aux échevins, de faire magasin de foin et avoine pour la garnison de ceste ville ; — règlement convenu entre Philippe Mouteau, conseiller et médecin ordinaire du Roi, intendant particulier des eaux minérales de Bourbon-Lancy, et Guy Desmaiseaux, maître apothicaire, concierge des bains, contenant, entre autres articles : que ledit Mouteau, intendant, veillera soigneusement à ce que les sources des eaues chaudes naturelles dudict Bourbon soient conservées en leur pureté, et qu'aucun n'entreprenne de les rompre, boucher ou infecter en quelque façon et manière que ce soit ; qu'il

sera enjoinct à toutes personnes qui ont maison et héritages aux environs de la maison, cour et fontaines desdictz bains, de faire ester tous immondices et fumiers qui y sont, et empescher aussy que les eaux et esgoutz de leurs dictes maisons tombent et fluent deans desdictz bains et fontaines ; que deffences soient faictes à toutes personnes de faire et jecter aucuns immondices en la cour et environ desdictz bains, et de puiser et prendre de l'eau desdictes fontaines avec vaisseaux sales et immundes, ny faire aucuns lavementz de linges, vaisselles ou autres choses es environs desdictes fontaines ; que ledict sieur intendant prendra garde à ce que l'eau qui se distribue aux bains soit convenablement distribuée pour le bien et la santé de ceulx qui se baignent ; pourra ledict sieur intendant entrer dans le logement des-dictz bains et recognoistre si entre ceulx qui se baignent il y auroit point quelqu'un suspect ou infecté de quelque maladie contagieuse, en ce cas, s'il luy apparoissoit par la visite qui en sera par luy faite sans scandale, que personnes ne deussent estre admises ausdictz bains, il en donnera l'ordonnance et deffences par escript au concierge qui sera tenu de exécuter ou faire exécuter le contenu en ladicte ordonnance ; que ledict concierge ou ceulx par luy commis à la garde desdictz bains, fourniront des linceulx nectz et blancz à ceux qui prendront le bain, et souffriront que eulx ou leurs serviteurs et servantes marquent de soye, fillet et autrement les linges et serviettes qui leur seront fournys, affin d'esviter le changement d'iceulx ; qu'il sera payé audict concierge ou à ses commis, de chascun bain huict solz, pour l'administration de quatre linceulx et quatre serviettes avec le feu, et où ils fourniront plus grande quantité de linges, lesdicts baigneurs seront tenus de les contenter raisonnablement ; que ceux qui auront arresté un lict pendant le temps de leurs bains, à condition qu'autre qu'eulx ny pourra estre couché, paieront douze solz par jour, soit qu'ilz se baignent ou non, moyennant quoy ledict concierge ou les commis conserveront ledict lict, sans y pouvoir coucher personne pendant le temps des bains de ceulx qui les auroient arrestez ; et où les baignantz se contenteroient de prendre les lictz vuides qui leur seront présentez, sans qu'ilz leur demeurent affectez, ilz ne payeront qu'à proportion du nombre des bains qu'ilz prendront ; payeront les baignantz, outre les huict solz, deux solz six deniers pour chaque bain aux commis dudict concierge qui les tiendront, promèneront et serviront deans l'eau, et qui leur distribueront l'eau en la quantité qu'il faut pour leur donner la douche ; que aucuns ne pourront se jecter par malice ou volupté deans les bains, pendant que les malades ou incommodez y seront pour le recouvrement de leur santé ; que les habitantz dudict Bourbon useront des bains selon qu'ilz ont fait du passé, sans en abuser ny demeurer deans lesdictz bains, l'esté, après les dix heures du soir sonnées, et l'hivers, après les neuf heures du soir, ny y entrer le matin, es jours d'esté, avant les quatre heures, et en hivers, avant les sept heures, s'il n'y a cause légitime et nécessité de maladie ; que injonctions soyent faictes à tous propriétaires ou locataires de maisons ayant veue sur lesdictz bains, de faire murer les fenestres qui ont veue sur iceulx, ou les tenir dormantes, etc.

B. 36. (Registre.) — In-folio, 957 feuillets, papier.

1642. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, seigneur du Martray, bailli de robe longue, châtelain et lieutenant général au bailliage et en la chancellerie de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Ambroise de Villeneuve, écuyer, seigneur de Cressy en partie, de la Chaise et de Biry, contre Charles Letort, écuyer, seigneur des Chaises ; — pour Jean Tixier, écuyer, seigneur des Challemeaux ; — pour Gilbert de Remilly, écuyer, seigneur de Charnay ; — pour Melchior et Saladin de Fontette, écuyers, seigneurs de Sommary et du Vignaux ; — pour noble Philippe Millin, conseiller du Roi, assesseur et premier élu en l'Élection du Nivernais ; — pour Gilbert Minard, seigneur de Minière ; — pour François d'Escorailles, écuyer, seigneur de la Marche, du Pont et du Chambon ; — pour Lazare Gay, prêtre, chanoine et prévôt de l'église Notre-Dame dudit Bourbon ; — pour Daniel Desbois, seigneur de la Saunière ; — pour Jean de Chalon, écuyer, seigneur de Landreville et de Perrigny ; — pour François de Ciry, écuyer, seigneur de Sérandet, capitaine exempt des gardes du corps du Roi ; — pour Philibert Gevalois, prieur du prieuré Sainte-Madeleine d'Amanzy ; — pour Antoine Potillon, conseiller et secrétaire du Roi en la grande chancellerie de Bourgogne ; — lettres patentes autorisant la rénovation du terrier de la seigneurie du Pau (Neuvy), en faveur de Martin d'Auvilliers ; — arrêt des commissaires députés sur le fait des francs fiefs et des nouveaux acquêts, établissant la généalogie d'Antoine de Josian de Grandval, écuyer, seigneur de Fraise et de la Baume, et le renvoyant de la recherche desdits droits, comme estant d'extraction noble ; — réception de Jean-Baptiste Jacquand, et de Claude Tornuz, notaires royaux audit bailliage ; — ordres : aux habitants de la ville et des faubourgs, de rendre les chemins au-devant de leurs maisons, accessibles et faciles à passer, et nettoyer les immondices qui occupent lesdits chemins, et notamment au chemin allant de ladicte ville aux révérens pères Capucins ; — aux propriétaires des héritages voisins de la rue Touche-Bœuf, de faire réparer icelluy, attendu qu'il est inaccessible et mauvais, etc.

B. 37. (Cahiers.) In-folio, 428 feuillets, papier (incomplets).

1640-1643. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, seigneur du Martray, bailli de robe longue, châtelain et lieutenant général au bailliage de Bourbon-Lancy. — Lettres de provisions accordées à Jean Faverot, par Louis de Bourbon, duc d'Enghien, pour l'office d'huissier de salle en sa maison ; — réception de Pierre Savery, en l'office de sergent ; — causes civiles : pour Pierre Sevin, seigneur de Beaufestu ; — pour Jean Jacquelot, seigneur de Chantemerle, avocat au parlement de Paris, et Gabrielle Chalmoux, sa femme ; — pour Claude de Seine, écuyer, seigneur de Valette ; — condamnation prononcée contre Jean Monneret, drapier à Neuvy, en vingt livres d'amendes, applicables le tiers au Roy, le tiers à l'hospital de cette ville et l'autre tiers à la réparation de l'auditoire, sur ce que le procureur du Roy auroyt appris que ledit Monneret se seroyt acheminé en ceste ville où estoient arrivés et logés quelques compagnies de gens de pied du régiment de Monsieur le duc d'Anguin (Enghien), la plus part des soldats chargés de butin, hardes, habis, linges et autres meubles portatifz qu'ilz avoient fouragés par les villages sur leur chemin, venantz de Marly en ceste ville, desquelz ledit Monneret auroit achepté à vil pris grande quantité de laine, deux robes à usage de femme et autres meubles mentionnés au procès-verbal ; — publication du testament de Jean de Fautray, écuyer, seigneur de Montigny, Perrigny, Montperroux-le-Vert et les Vernets ; — procédures criminelles pour vols, injures, voies de fait, etc.

B. 38. (Cahiers.) — In-folio, 416 feuillets, papier (incomplets).

1643. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, seigneur du Martray, bailli de robe longue, lieutenant général au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Humbert Du Merle, écuyer, seigneur de la Porte, et François de Musy, écuyer, seigneur de Satonnay, maris et maitres des actions d'Esther et Gabrielle de Grandval ; — pour Jean Lévêque, conseiller du Roi, grènetier au grenier à sel dudit Bourbon ; — pour le doyen et les chanoines du chapitre Saint-Nicolas de la Praye-sous-Arcy ; — pour Blaise Delacroix, prêtre, curé de la Chapelle-au-Mans ; — pour Guillaume de La Platière, écuyer, seigneur de Chevroux et de Paray-le-Frésil ; — pour Jean de Gand, écuyer, seigneur de Mouthier et Alleville, mari et maître des droits de Françoise de Cussigny ; — pour messire Hector de Montenard, seigneur de la Pierre, Faulin, baron de Montfrin et autres places, tuteur des enfants qu'il a eus de Françoise de Nagu ; — réception de Léonard Charmillon, notaire royal, en la charge de procureur postulant audit bailliage ; — ordonnances contre les mendiants étrangers ; — ordre à tous habitants de ceste ville et faubourg Saint-Léger, de quelque condition qu'ilz soient, ayans des maisons couvertes de paille en ceste dicte ville et faubourg, de les faire couvrir à thuille ou esseuale, deans trois mois, à peine de tous despens, dommages et intérestz des partyes et de l'amende, comme aussi à toutes personnes qui auront des cheminées et fours en lieux périlleux, de les rendre hors de périlz et danger, etc.

B. 39. (Registre.) — In-folio, 990 feuillets, papier.

1644. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, seigneur du Martray, conseiller-secrétaire du Roi, bailli châtelain et lieutenant général au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Valentin Chalmoux, seigneur du Brouillat ; — pour Gilbert Chaussin, prêtre, curé de Marly-sous-Issy ; — pour Martin d'Auvilliers, maître de de forges demeurant à Beauchamp (Neuvy) ; — pour Saladin de Fontette, écuyer, seigneur de Chavance et du Vignaux ; — pour Jean Baudinot, avocat en parlement, juge en la ville de Paray, et Jeanne Mottin de Corcelles, sa femme ; — pour Léonard Commaille, prêtre, official d'Autun ; — pour Pierre Prudhon, seigneur des Routards ; — pour le fermier du droit de péage au Pont-de-Vaux, paroisse dudit Marly ; — pour Humbert Du Merle, écuyer, seigneur de La Porte, Montpetit et Cressy en partie, et Esther de Grandval, sa femme ; — pour Ambroise de Villeneuve, écuyer, seigneur de la Chaise, Biry et Fressy en partie ; — pour messire Anne Des Gentils, chevalier, baron de Lucenay-lès-Aix, du Bessay et autres places ; — pour Gilbert Pinot, procureur audit bailliage ; — pour Antoine Potillon, seigneur du Magny, Menot et la Grange, secrétaire du Roi en la grande chancellerie de Bourgogne ; — pour Claude d'Ambly de Remilly, écuyer, seigneur de Saint-Aubin ; — réception de Jacques Leclerc en l'office de notaire royal audit bailliage ; — lettres de provisions obtenues : par Pierre Vincent, seigneur de Poyenne, pour la charge d'archer dans les gardes du corps du

Roi ; — par Jérôme de Bergeran, capitaine des gabelles audit Bourbon, pour l'office de lieutenant du prévôt des maréchaux ; — publication du testament de Gilbert de Remilly, écuyer, seigneur de Charnay, la Bondue, Perrigny-la-Ville et la Maugarnie, et d'Angélique d'Agey, sa femme, etc.

B. 40. (Registre.) — In-folio, 973 feuillets, papier (incomplet.)

1645. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, seigneur du Martray, bailli de robe longue, châtelain et lieutenant général civil au bailliage de Bourbon-Lancy ; — Causes civiles : pour Jeanne Denis, veuve d'Alexandre Petit, avocat, tutrice de leurs enfants, et femme en secondes noces de Claude Faubert, docteur en médecine ; — pour Charles Pignier, contrôleur au grenier à sel dudit Bourbon ; — pour Louis d'Hâte, écuyer, seigneur des Millets ; — pour Bénigne Commeau, seigneur de Chassenay, gentilhomme ordinaire en la maison du prince de Condé ; — pour Jean Lévêque, conseiller du Roi, grènetier audit grenier à sel ; — pour Pierre Dupasquier, prêtre, curé de Grury ; — pour Antoine de Cussigny, baron de Villère, contre Claude-Saladin de Montmorillon, seigneur d'Essanley ; — pour Gaspard de Ballore, écuyer, seigneur dudit lieu et de Gognard ; — pour François Girard, seigneur des Tardes ; — pour Charles d'Escorailles, écuyer, seigneur de la Marche, du Pont et de la Chaise ; — pour Nicole Venot, veuve de Simon de Montagu, lieutenant général en la chancellerie d'Autun ; — pour Claude Fontjean, prêtre, curé de Gilly-sur-Loire ; — taxes du pain et de la chair de boucherie ; — publication du testament de Claude Chalmoux, bourgeois dudit Bourbon, etc.

B. 41. (Registre.) — In-folio, 994 feuillets, papier (incomplet.)

1646. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli et lieutenant général civil, etc., au bailliage de Bourbon-Lancy. — Lettres patentes de Louis XIV, autorisant la rénovation des terriers appartenant à Charles d'Escorailles, écuyer, seigneur du Chambon, de Torcy, du Pont et de la Chaise ; — causes civiles : pour Françoise d'Ambly de Remilly, veuve de Denis Ducret, écuyer, seigneur de Monteuilon ; — pour Charles Minard, avocat en parlement ; — pour Angélique d'Agey, dame de Charnay, la Bondue, Saint-Agnant et Perrigny ; — pour Claude d'Ambly de Remilly, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, et Melchior de Fontette, écuyer, seigneur de Sommary, demandeurs en trouble possessoire, maintenue et garde à la pesche qui leur appartient en la rivière de Loire, puis le bec de Vezon jusques à la pierre de la Maugarnie, et en saisie de basteau et filliers trouvés tendus pour pescher saulmon et autres gros poissons en ladite rivière barrée à cest effect ; — pour Nazaire Chalmoux, écuyer en la grande écurie du Roi, seigneur du Chambon et du Vignaux ; — pour Bernard Chaussin, seigneur de Saint-Clément ; — pour François de Giry, seigneur de Sérandet, exempt des gardes du corps du Roi ; — pour Jean de Gand, écuyer, seigneur de Chalvoisson et de Munois ; — pour Gaspard Des Prés, écuyer, seigneur de la Motte ; — publication du testament de Jean Regnard, notaire royal ; — réception de Claude Pinot en l'office d'huissier au grenier à sel dudit Bourbon, etc.

B. 42. (Registre.) — In-folio, 1022 feuillets, papier.

1647. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, seigneur du Martray, bailli de robe longue, châtelain et lieutenant général civil au bailliage de Bourbon-Lancy. Causes civiles ; pour Pierre Vestu, avocat en parlement et Marguerite Gevalois, sa femme ; — pour René de Lanti, écuyer, seigneur du Meuble et de Maupertuis ; — pour Charles Delamotte, commis à la recette des consignations dudit bailliage ; — pour Jean de Guillot, écuyer, seigneur de Maizeray ; — pour messire Hector de Montenard, baron de Montfrin, seigneur de la Pierre, Faulin et autres places ; — pour Lazare Gay, prêtre, prévôt de l'église collégiale Notre-Dame et curé de Saint-Nazaire ; — pour messire Henri de Saux, marquis de Tavanès, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, baron de Sully, Igornay, Vitry-sur-Loire, bailli de robe courte dudit Bourbon ; — pour François de La Menue, écuyer, seigneur de Chevannes ; — pour Claude Marchand, prêtre, curé de Curdin ; — pour Charles Pignier, fermier des droits d'entrée et de huitain du vin, contre divers cabaretiers de la ville ; — publication des testaments : de Léonard Commaille, prêtre, official d'Autun à la

part du Nivernois ; — de Pierrette Mottin, femme de François-Aymon de Montépin, écuyer ; — lettres de bénéfice d'âge en d'émancipation obtenues par Antoine de Josian de Grandval, écuyer de Champagne et de Taix ; — réception de Charles Gonneau, en l'office de notaire et tabellion royal audit bailliage ; — sur les réquisitions judiciairement faites par maistre Jean Desbois, advocat, substitut du procureur du Roy en ce bailliage, nous ordonnons à tous les huissiers et sergens de se retrouver aux assises générales qui se tiendront au bourg de Neufvy, maison de Bernard Perrin, procureur d'office de Beauchamp ; — établissement au Fourneau (Bourbon) et à la Montagne (Maltat), de toicts de justice, pour y mener les bestiaux qui se trouveront en dommage dans les héritages des habitants desdits lieux, avec deffences à toutes personnes de tenir des chièvres audict lieu de la Montaigne, etc.

B. 43. (Registre.) — In-folio, 767 feuillets, papier (incomplet).

1648. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, seigneur du Martray, bailli de robe longue, châtelain, lieutenant général civil au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Esther de Grandval, veuve d'Humbert Du Merle, écuyer, seigneur de la Porte, dame de Montpetit et de Cressy en partie ; — pour Antoine Guerry, prêtre, curé de Fontette ; — pour messire Gaspard d'Amanzé d'Escars, chevalier, comte d'Amanzé, gouverneur de la ville et du château dudit Bourbon, et Françoise Jacquot de Mypont, sa femme, contre messire Philippe-Guy de Salins, chevalier, seigneur de la Nogle, etc. ; — pour Abraham Amelot, marchand de la ville d'Orléans ; — pour messire Henri de Saux, marquis de Tavanès, conseiller du Roi en ses conseils, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, premier chevalier du parlement de ladite province ; — pour Madeleine-Louise de Salins, femme de messire Alexandre Du Puis, marquis de Saint-André, premier maréchal de camp en l'armée d'Italie, contre ledit Gaspard d'Amanzé ; — pour Pierre Lévêque, greffier et receveur des vacations des officiers audit bailliage ; — pour Etienne Lefort, avocat en parlement ; — publication des testaments de Philippe Burgat, bourgeois dudit Bourbon ; — de Gabriel Chastel, prêtre, chanoine en l'église Notre-Dame de ladite ville ; — de Guillemette Chalmoux, femme de François Girard, seigneur des Tardes, greffier en chef audit bailliage ; — remontrances d'Adrien Chaussin, procureur du Roi, au sujet des concussions, malversations et autres violences, commises par les huissiers et les sergents dudit bailliage, lesquels, à l'exception de deux, sont suspendus pour six mois ; — réception de Jean Perrier, maître apothicaire, ayant été interrogé en public par les maistres jurés dudit Bourbon, en présence des sieurs docteurs en médecine, si comme du sieur procureur du Roy et notable assistance, sur l'eslection, préparation et mixtion de médicaments et cognoissance de drogues, auxquels ayant suffisamment répondu, ilz l'ont admis à faire chef-d'œuvre qu'ilz luy ont prescrit, savoir : pour l'intérieur, l'électuaire de *succo rosarum*, et pour l'extérieur, l'emplastre *contra rupturam*, le tout suyvnt la pharmacopée de Banderon ; — enregistrement des lettres patentes du roi Louis XIV, nommant Jean Lévêque, conseiller du Roi, juge et lieutenant criminel audit bailliage, en remplacement de Pierre Blondat, dernier possesseur dudit office ; — deffense à toutes personnes d'entrer dans les vignes d'autruy et y prendre et emporter les raisins ; — ordre à ceux qui ont des chiens et pourceaux, de leur mettre des talleus au col, en sorte qu'ils ne puissent entrer dans les vignes et les endommager, etc.

B. 44. (Registre.) — In-folio, 874 feuillets, papier.

1649. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, conseiller du Roi, bailli de robe longue, lieutenant général civil, et par Jean Lévêque, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Annet de Gerbeaux, seigneur de la Serrée et de Ferrières ; — pour Pierre Prudhon, seigneur des Boutards ; — pour Hugues Lhéritier, prêtre, curé de la Nogle ; — pour Jean Cortelot, avocat en parlement, ancien vierg de la ville d'Autun, tant en son nom que comme tuteur des enfants d'André Venot, conseiller et secrétaire du Roi, en la grande chancellerie de Bourgogne ; — pour messire François-Eléonor, palatin de Dyo, comte de Montperroux ; — pour François de Montmorillon, écuyer, seigneur de Rochefort et la Roche, baron d'Essantey ; — pour Antoine de Grandval, écuyer, seigneur de Fraise, la Baume, Montrouard et Ambly, gentilhomme ordinaire de la chambre du prince de Condé, contre Robert Mathieu, écuyer, seigneur de la Varenne et de Montenteaume ; — pour Gaspard de Remilly, prieur de Montembert ; — pour Pierre Girard, recteur des écoles dudit Bourbon ; — publication du testament de Jean Girard, avocat en parlement, seigneur des Tardes, estant prest de partir pour aller en l'armée du Roy et servir cette campagne en quallité de volontaire ; — provisions de la charge de conseiller-aumonier du Roi, obtenues par Pierre Duregon, prêtre,

chanoine dans les églises de Notre-Dame et de Saint-Nicolas de la Praye ; — acte a été donné à messire Henri de Saux, marquis de Tavanès, vicomte de Ligny, baron de Vitry, etc., de ce qu'il a dicté et remontré que les marchands fréquentans la rivière de Loire, se jactent d'envoyer des ballizeurs pour ballizer dans ladite rivière, aux destros de sa terre, justice et péage dudict Vitry, combien qu'il n'en soit besoing ny nécessaire, pour avoir ledict seigneur toujours sy bien faict ledict ballizage qu'il n'est arrivé aucune perte, naufrage ny blessure de bateaux par le défaut de balliage en ladite rivière, ladite terre de Vitry, et que ce que lesdicts marchands veulent faire n'est que pour vexer ledict seigneur en frais, auxquels partant il proteste n'estre tenu, ains d'avoir et recouvrer tous intérêt et despens contre iceux marchands, en cas qu'ils effectuent leurs jactances, etc.

B. 45. (Registre.) — la-folio, 891 feuillets, papier.

1650. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, seigneur du Martray, secrétaire du Roi en la Chambre des comptes de Dijon, bailli de robe longue et lieutenant général civil, et par Jean Lévêque, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour François de Montmorillon, écuyer, seigneur de Lucenier ; — pour François La Menue, écuyer, seigneur de Chevannes ; — pour Claude Moreau, prêtre, curé d'Uxeau ; — pour Ambroise de Villeneuve, écuyer, seigneur de Cressy en partie, de Biry et la Chaise ; — pour Bernard Chaussin, seigneur de Saint-Clément ; — pour Gabriel Du Ruel, écuyer, seigneur de Fontigny ; — pour dom Antoine Parizet, religieux et sacristain au prieuré de Saint-Nazaire ; — pour Jeanne Chaussin, veuve de Gilbert de Boyault, écuyer, seigneur de Franchesse, baron de Torcy ; — pour Jean Berthelot, conseiller du Roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moutier ; — deffences à tous huissiers et sergens de ce bailliage de faire aucune saisie ny vente de meubles, sans donner coppie vingt-quatre heures après, et de faire aucune saisie de fruits, pour somme moins que de dix livres ; descente sera faite au prioré d'Isangy (Saint-Agnan), pour dresser procès-verbal des ruines y estant, si comme des dégradations qui ont été faites dans les bois dudict lieu ; — réception de Pierre Burgat, receveur des deniers royaux, en la charge de greffier audit bailliage ; — ventes de biens immeubles par autorité de justice, etc.

B. 46. (Registre.) — In-folio, 707 feuillets, papier.

1651. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli de robe longue, etc., et par Jean Lévêque, juge lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Nazaire Chalmoux, seigneur du Chambon et du Vignaux ; — pour les Ursulines dudict Bourbon ; — pour Pierre Bonnot, substitut du procureur général au parlement de Bourgogne ; — pour Gilbert d'Ambly de Remilly, écuyer, seigneur de Charnay ; — pour Nazaire Girard, seigneur des Tardes ; — pour Guillaume Dubuisson, grènetier au grenier à sel de Semur et en la chambre de Marcigny ; — pour Jean Brugnon, seigneur du Bard, major de la ville de Moulins-en-Bourbonnais ; — pour Jean Bidollet, prêtre, curé de Perrigny-sur-Loire ; — pour Jean Boiveau, seigneur de Cypierre ; — pour Denis Legoux, seigneur de la Berchère, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel ; — pour Claude Marchand, prêtre, curé de la Chapelle-au-Mans ; — publication des testaments : d'Ambroise de Villeneuve, écuyer, seigneur de la Chaise, Biry et Cressy en partie, nommant Espérance Lesage, sa femme, héritière de tous ses biens ; — de messire Philippe-Guy de Salins, chevalier, seigneur de la Nocle, baron de Ternant et autres places ; — lettres de provisions obtenues par Pierre Andrieu, avocat en parlement, pour la charge de conseiller du Roi, lieutenant particulier, assesseur criminel, premier conseiller et commissaire examinateur audit bailliage, en remplacement de Louis Sevin, dernier titulaire, etc.

B. 47. (Registre.) — In-folio, 723 feuillets, papier.

1654. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli de robe longue, lieutenant général civil, par Jean Lévêque, juge lieutenant criminel, et par Pierre Andrieu, lieutenant particulier, assesseur criminel, premier conseiller et commissaire examinateur au bailliage de Bourbon-Lancy. — Lettres patentes de Louis XIV, autorisant la rénovation

de terriers demandée par messire Alexandre Du Puis, chevalier, seigneur de Saint-André-Montbrun, agissant comme curateur de Préjean-Guy de Salins, chevalier, seigneur de la Nocle, Mont, Fontette, Aupont, Brion, Champcery, Perrigny-la-Plaine, Saint-Fiacre, Fours, Taix, Aunay et Portaveau ; — causes civiles : pour Annet de Gerbeaux, seigneur de la Serrée et de Champagny ; — pour Antoine de Cussigny, écuyer, seigneur et baron de Villère ; — pour Valentin Chalmoux, seigneur du Brouillat ; — pour Philippe Ducret, écuyer, seigneur de Barnault ; — pour Pierre Defranc, écuyer, seigneur d'Essertaux ; — pour Charles d'Escorailles, écuyer, seigneur de la Chaise et du Pont-de-Cressonne ; — pour Denis Nault, juge des juridictions de la ville de Luzy, en Nivernais ; — pour Pierre Duregon, archidiacre d'Autun, curé de Saint-Léger-les-Bourbon ; — publication du testament de Marguerite Gevalois, veuve d'Adrien Chaussin, procureur du Roi audit bailliage ; — provisions : de l'office de premier huissier audiencier audit bailliage, obtenu par Jean Gay ; de l'office de sergent royal aux bailliages d'Autun et de Bourbon-Lancy, pour Louis Lambert ; — de la charge de bailli de robe courte audit siège de Bourbon-Lancy, vacante par la mort du marquis de Tavanès, pour messire Gaspard d'Amanzé d'Escars, comte d'Amanzé, lieutenant général pour le Roi au gouvernement des bailliages de Dijon, comté d'Auxonne, Châtillon et Bar-sur-Seine, premier chevalier du parlement de Bourgogne, gouverneur de ladite ville de Bourbon-Lancy ; — des charges de conseiller, avocat et procureur du Roi audit bailliage de Bourbon, pour Valentin Chalmoux, avocat en parlement ; — arrêt dudit parlement, réglant les attributions desdits Guillaume Gevalois, Jean Lévêque et Pierre Andrieu ; — défense aux procureurs de venir à l'audience sans habits décents, sçavoir, de robes et bonnets carrés, etc.

B. 48. (Registre.) — In-folio, 891 feuillets, papier, incomplet.

1655. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, seigneur du Martray, bailli de robe longue, lieutenant général civil, par Jean Lévêque, lieutenant criminel, par Pierre Andrieu, lieutenant particulier, et par Valentin Chalmoux, conseiller, avocat et procureur du Roi au bailliage de Bourbon-Lancy ; — Causes civiles : pour Annet de Gerbeaux, écuyer, seigneur de la Serrée, Champagny et Taix ; — pour François de La Menue, écuyer, seigneur de Chevannes ; — pour Claude d'Ambly, écuyer, seigneur de Charnay ; — pour Pierre Vaillant, avocat en parlement ; — pour Philibert Gregaine, seigneur de Chevrigny, avocat en parlement, procureur d'office de la ville de Marcigny ; — pour Gilbert Minard, seigneur de Millière ; — pour Aymon de Montépin, écuyer, seigneur du Bost et des Forges ; — pour Nazaire Girard, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Nevers ; — pour les religieuses de la Visitation dudit Bourbon-Lancy ; — pour Charles Legendre, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, Chirac et Chavance, conseiller et maître d'hôtel du Roi ; — pour François Virot, notaire royal à Cronat ; — pour Claude Doussin, prêtre, curé de Chalmoux ; — pour dom Claude-Victorin de Rymon, prieur titulaire du prieuré conventuel de Saint-Nazaire, ordre de Cluny ; — publication du testament de Louis d'Hâte, écuyer, seigneur de Marly-sous-Issy et de Cressy-sur-Somme ; — homologation du traité passé entre les maîtres bouchers dudit Bourbon, pour rétablissement d'une confrérie de Saint-Barthélemy ; — arrêt du conseil d'État, décidant que Philippe Mouteau, conseiller et médecin ordinaire du Roi, intendant particulier des bains dudit Bourbon, ne pourra estre imposé à plus grande somme que de douze livres par chacun an, pour toutes tailles et impositions, n'y estre subject à aucun logement de gens de guerre, en payant l'ustensile ; — saisie des dîmes dudit prieuré de Saint-Nazaire, pour subvenir à la distribution des aumônes que refusait de faire ledit prieur, etc.

B. 49. (Registre.) — In-folio, 1010 feuillets, papier.

1656. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, bailli de robe longue, lieutenant général civil, par Pierre Andrieu, lieutenant particulier, et par Jean Lévêque, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Déclaration faite par les officiers dudit bailliage, à la requête de Guillemette de Berbizey, veuve de Jean Le Belin, substitut du procureur général au parlement de Bourgogne, et portant que l'usage de ce pays est telle qu'il n'y a aucune continuation de société entre le mary ou la femme et leurs enfants, par faute d'avoir esté fait inventaire par le survivant ayant passé en secondes nopces, après la dissolution de son précédent mariage ; comme aussy que l'usage est inviolablement observée audit pays, toutes et quantes fois que la coustume n'est décisive d'une question, que l'on a point recours à la coustume voisine, ains au droit escript ; — causes civiles : pour les Ursulines dudit Bourbon ; — pour Lazare Gay, prêtre, prévôt en l'église Notre-Dame de ladite ville, curé de Maltat ; — pour Bernard Chaussin, seigneur de la Grange

; — pour Jean Du Branchet, écuyer, seigneur de la Brosse ; — pour Philippe Millin, conseiller du Roi, lieutenant particulier, assesseur en l'Élection de Nevers ; — pour Charles Minard, avocat en parlement, substitut du procureur du Roi audit bailliage ; — pour Jean de Chalon, écuyer, seigneur de Landreville et de Perriguy, et Charlotte Perret, sa femme ; — pour Ferdinand de La Guiche, seigneur de Garnerans et autres places, capitaine d'une compagnie de cavalerie au service du Roi ; — pour André de Virgile, écuyer, seigneur de la Motte-lès-Maltat ; — pour messire Hector de Montenard, marquis de Montfrin, sénéchal de Nîmes et de Beaucaire ; — provisions obtenues par Charles Gonneau, pour l'office de notaire royal, tabellion et contrôleur audit bailliage ; — publication des testaments : dudit Guillaume Gevalois, seigneur du Martray, Crépelle et l'Angle ; — de Jean Deland, gendarme de la Reine, demeurant à Cronat ; — réception de Pierre Pinot, praticien, en l'office de notaire royal, etc.

B. 50. (Registre.) — In-folio, 936 feuillets, papier (incomplet).

1659. — Audiences tenues par Jacques Gevalois, conseiller du Roi, lieutenant général civil, par Jean Lévêque, lieutenant criminel, et par Pierre Andrieu, lieutenant particulier au bailliage et en la chancellerie de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour François Brossard, prêtre, curé de Marly-sous-Issy ; — pour messire Alexandre Du Puis, marquis de Saint-André-Montbrun, lieutenant général pour le Roi en ses armées d'Italie, gouverneur du Nivernais, baron de la Nocle, seigneur en partie de Chalmoux et autres places ; — pour Claude Tinon, recteur du collège dudit Bourbon ; — pour Pierre Lévêque, greffier en chef et receveur des épices audit bailliage ; — pour dom Antoine Delaire, directeur du roial monastère de la Bénédiction-Dieu (Bénisson-Dieu), pays de Forest ; — pour Philippe Ducret, écuyer, seigneur de Barnault et du Breuil ; — pour Jeanne Potillon, veuve de Nicolas d'Arlay, lieutenant général au bailliage d'Autun, dame de Meunot ; — pour Pierre Duregon, conseiller et aumônier du Roi, grand archidiacre d'Autun, doyen du chapitre Saint-Nicolas de la Praye-sous-Arcy, curé de Saint-Léger ; — pour Philibert Lemet, abbé du Val-des-Choux, ci-devant prieur de Saint-Nazaire ; — pour François de Ballore, écuyer, seigneur dudit lieu ; — pour Pierre Villedieu, avocat en parlement, demeurant à Montcenis ; — pour Henri Gevalois, secrétaire du Roi en la Chambre des comptes de Bourgogne ; — déclaration des avocats et des procureurs dudit bailliage de Bourbon-Lancy, à la requête de Georges de Clugny, lieutenant civil au bailliage d'Avallon, de François Artaud, prévôt royal de ladite ville, et de Pierre Normand, procureur du Roi, dans lesdites juridictions, portant que l'usage de ce siège est et a été de tout temps observée, que depuis la veille de Saint-Thomas, vingt-un décembre, jusques au lundy d'après les Roys inclusivement, il n'est fait aucun acte de justice contentieuse en matière civile ; — maistre Valentin Chalmoux, conseiller, avocat et procureur du Roi en ce siège, a représenté une bulle de Sa Sainteté à luy envoyée par monsieur le procureur général de ceste province, contenant sa constitution et descision sur les propositions de Jansénius, condamnées par le pape Innocent dixième ; — remontrances des échevins dudit Bourbon, sur ce que Pierre Blanchet, receveur des tailles aux bailliages d'Autun et Bourbon-Lancy, a commis pour ce dernier bailliage Jean Beaumont, habitant de Toulon-sur-Aroux, lequel veut contraindre les collecteurs des paroisses à aller faire leurs versements dans son domicile audit Toulon ; — ordonnance dudit bailliage enjoignant audit Blanchet de nommer une autre personne que ledit Beaumont, qui fera son actuelle résidence en ce lieu, à l'effect d'y faire la récepte ordinaire des tailles de toutes les paroisses qui y ressortissent, suivant qu'il a été pratiqué cy-devant, si mieulx n'aime ledit Beaumont se rendre habitant dudit Bourbon pour cest effect, etc.

B. 51. (Registre.) — In-folio, 790 feuillets, papier.

1660. — Audiences tenues par Jacques Gevalois, conseiller du Roi, lieutenant général civil, par Pierre Andrieu, lieutenant particulier, assesseur criminel, et par Jean Lévêque, lieutenant criminel au bailliage et en la chancellerie de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Melchior de Fontette, écuyer, seigneur de Sommary, et Charles Legendre, écuyer, seigneur de Saint-Aubin-sur-Loire, demandeurs en maintenue et garde possessoire, au fait d'un prétendu droict de peiche en la rivière de Loire, contre Jacques Piedenud, conseiller du Roi en l'élection de Moulin-en-Bourbonnais ; — pour Charles Vian, conseiller du Roi et lieutenant criminel au bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier, contre Gilbert de Marchand, écuyer, seigneur de La Mousse, Montpetit et Cressy ; — pour Nazaire Chalmoux, écuyer en la grande écurie du Roi, seigneur du Chambon et du Vignaux ; — pour Éléonore Damas de Thianges, comtesse de Montperroux ; — pour Hugues de Chargère, écuyer, seigneur de Bois-d'Or, lieutenant d'une compagnie de cavalerie

au régiment de Coulanges ; — pour Hugues Desplaces, lieutenant particulier au bailliage d'Autun ; — pour messire Brocard de Jouany, comte de Rispe, baron de Vitry ; — pour Barthélémy Bouillet, seigneur de Corcelles ; — pour Philibert Marest, avocat en parlement ; — publication des testaments : de Philippe Chantereau, procureur audit bailliage de Bourbon-Lancy ; — de Daniel Desbois, bourgeois dudit Bourbon ; — ordre à dom Claude-Victorin de Rymon, prieur de Saint-Nazaire, de donner l'aumosne aux pauvres qui s'y présenteront, à la forme ordinaire, laquelle il fera sonner depuis les neuf heures et demye jusques à dix heures, pour à ladictte heure distribuer ladictte aumosne, à peine d'y estre pourveu ; — lettres patentes nommant le prince de Condé gouverneur de Bourgogne, à la place du duc d'Épernon, démissionnaire ; — inhibitions et deffenses à toutes personnes estans sur les advenues des grands chemins de ce lieu et hors les faubourgs, de s'ingérer par cy-après à tenir cabaret et vendre vin ; — réception de Nicolas Burgat, procureur et notaire royal ; — adjudication des réparations à faire en la maison Blondat située au faubourg dudit Bourbon, acquise pour loger le maistre des écoles de ceste ville, etc.

B. 52. (Registre.) — In-folio, 620 feuillets, papier.

1771. — Audiences tenues par Jacques Gevalois, lieutenant général par Pierre Andrieu, lieutenant particulier, et par Jean Lévêque, lieutenant criminel au bailliage et en la chancellerie de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Denis Lhomme, docteur en médecine ; — pour François de La Menue, écuyer, seigneur des Chevanes ; — pour Philippe Monteau, conseiller ; médecin ordinaire du Roi, intendant des eaux minérales dudit Bourbon ; — pour Antoine Duregon, seigneur de Couveau ; — pour Pierre Vaillant, avocat en parlement, demeurant à Moulins ; — pour le doyen et les chanoines du chapitre Saint-Nicolas de la Praye ; — pour Lazare Deneuille, prêtre, curé de Fontette ; — pour Siméon Gevalois, seigneur du Martray ; — pour Adrien Bourguignet, docteur en théologie, curé de Grury ; — pour Claude d'Ambly de Remilly, écuyer, seigneur de Charnay, la Rendue, Perrigny-la-Ville et la Maugarnie, et Gilbert de Remilly, son fils, écuyer, seigneur de Mont-Gillard ; — pour Bernard Chaussin, seigneur de la Grange et Saint-Clément ; — pour François de Ciry, seigneur des Champs et de Sérandet, avocat à la cour ; — pour Jean Jacquelot, seigneur de Chantemerle ; — pour Philibert Gevalois, prieur d'Amanzy ; — pour messire Jean-Claude de Lévis de Château-Morand, seigneur marquis dudit lieu, Valromey, Changy, le Breuil, Pierrefitte, Montormentier, Bournat, Raipre, Mortillon et autres lieux ; — publication des testaments : de François Chalmoux, bourgeois dudit Bourbon ; — de Charlotte de Grandval, femme de Philippe Ducret, écuyer, seigneur de Barnault, de Noireterre et du Breuil ; — dudit Siméon Gevalois ; — de Marie Cassegrain, femme de Guy Desmaiseaux, apothicaire ; — d'Henri de Montjay, écuyer, fils de Charles-Emmanuel de Montjay, écuyer, seigneur d'Ozan, la Bourlière et Massenne, conseiller du Roi au parlement de Bourgogne ; — dudit François de La Menue ; — d'Henri Du Merle, écuyer, seigneur de Montpetit et Cressy ; — lettres patentes conférant la chaire de capitaine et gouverneur dudit Bourbon-Lancy à messire Louis d'Amanzé, en faveur de qui a résigné Gaspard d'Amanzé, son père, etc.

B. 53 (Registre.) — In-folio, 590 feuillets, papier (incomplet).

1565. — Audiences tenues par Jacques Gevalois, lieutenant général civil, par Pierre Andrieu, lieutenant particulier, et par Jean Lévêque, lieutenant criminel au bailliage et en la chancellerie de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Jacques de Banchereau, écuyer, seigneur de Serre et de Trelague ; — pour le prévôt et le chapitre de Notre-Dame dudit Bourbon ; — pour les Ursulines de ladite ville ; — pour Hugues de Chaugy, baron de Roussillon ; — pour Charles d'Escorailles, écuyer seigneur du Pont, la Chaise et Torcy ; — pour André de Virgile, seigneur de la Motte ; — pour Jean Mathieu, écuyer, seigneur de Leschenaud ; — pour René de Colombet, écuyer, seigneur de la Borde, et Nicole de Cussigny, sa femme ; — pour messire Alexandre Du Puis, chevalier, seigneur marquis de Saint-André Montbrun, la Nucle, Ternant, Mont, Fontette, Aupont et autres places ; — pour Charles Legendre, écuyer ordinaire de la duchesse d'Orléans, seigneur de Saint-Aubin, Chirac et Chavance en partie ; — publication des testaments : de Gilbert Chaussin, prêtre, curé de Gilly ; — de Bénigne Commeau, seigneur du Pont-de-Vaux et de Chassenay ; — acte est octroyé au procureur du Roi de la représentation qu'il a faite d'une déclaration du Roi, portant qu'aucun ecclésiastique ne pourra prendre possession de bénéfice, qu'aparavant il n'en ait la permission des lieutenants généraux des bailliages où seront situés les bénéfices, et fait apparoir pardevant eux d'avoir subscript le formulaire contre les cinq propositions de Cornélius Jansenius ; — présentation d'un édit portant révocation des lettres

d'anoblissement données depuis 1634 ; — lettres de provisions obtenues par Pierre Gay, pour la charge de procureur du Roi au bailliage, en la chancellerie, la châellenie, le grenier à sel et autres juridictions de Bourbon-Lancy ; — ordres : aux sergents de police de ladite ville, de tuer tous les pourceaux qu'ils trouveront par la ville et faubourg ; — à tous ceux qui ont des chiens, de leur mettre et attacher de gros bois au col, en sorte qu'il ne puissent entrer dans les vignes, à faute de quoy, permis de les tuer dans icelle ; — ventes d'immeubles par autorité de justice, etc.

B. 54. (Registre.) — In-folio, 636 feuillets, papier (incomplet).

1660. — Audiences tenues par Jacques Gevalois, lieutenant général civil, par Pierre Andrieu, lieutenant particulier et par Jean Lévêque, lieutenant criminel au bailliage de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Jacques de Berbizey, écuyer, seigneur de Villeneuve, conseiller du Roi au parlement de Bourgogne ; — pour Philiberte de Lanty, veuve de Gilbert de Remiliy, écuyer, seigneur de Charnay, la Bondue et Mont-Gillard ; — pour Hugues de Berger, seigneur de Rivière, du Mont-lès-Moulins et de Valence, et Angélique Ducret, sa femme ; — pour Jacob Conte, conseiller et avocat du Roi au bailliage de Saint-Jean de Losne, commis au grenier à sel dudit Bourbon-Lancy ; — pour Adrien Pignier, seigneur du Chambon ; — pour Gilbert Chalmoux, seigneur de la Planche ; — publication du testament de Marie-Madeleine Esmery, femme d'Antoine Mouteau, avocat en parlement ; — attestation de plusieurs notables, portant que la vérité est qu'au prioré Saint-Nazaire et Celse dudit Bourbon, de l'ordre Saint-Benoist, il n'y a présent que dom Victorin de Rymon prieur, et un religieux seulement depuis six mois en ça ; que ledit prieur s'y tient fort peu, estant toujours en campagne ; qu'il ne s'y fait autre service que quelques messes basses qui sont célébrées par ledit religieux ; qu'avant que ledit religieux y fut, il ne s'y faisait aucun service ; que l'aulmosne s'y fait de fort petits morceaux de pain et de mauvaise qualité, sans estre sonnée à heure réglée, et qu'ils ont veu pour la pluspart, avant que ledit de Rymon fut possesseur dudit bénéfice, qu'il y avoit audit prioré tousjours quatre ou cinq religieux qui chantaient l'office et disoient messe à haute voix tous les jours, etc.

B. 55. (Registre.) — In-folio, 406 feuillets, papier.

1673. — Audiences tenues par Jacques Gevalois, lieutenant général civil, par Pierre Andrieu, lieutenant particulier, assesseur criminel, etc., au bailliage et en la chancellerie de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Charles Minard, avocat en parlement, bailli de Vitry-sur-Loire ; pour Marie Dubuisson, veuve de Charles Legendre, écuyer, seigneur de Saint-Aubin ; — pour Nazaire Gevalois, seigneur de Guignolles, gentilhomme ordinaire servant de la maison du Roi ; — pour Claude Doussin, prêtre, curé de Chalmoux ; — pour Michel de Josian de Grandval, écuyer, seigneur de Fraise, la Baume, Ambly et Montrouard ; — pour François Delorme, lieutenant des gardes du grenier à sel dudit Bourbon ; — pour Melchior de Fontette, écuyer, seigneur de Sommary ; — pour Joseph Ducret, écuyer, seigneur de Barnault et du Breuil ; — pour Robert Chalmoux, avocat en parlement ; — pour Claude Comiers, prêtre, docteur en théologie, chevalier de l'ordre militaire de la Sainte-Croix, protonotaire du Saint-Siège, prévôt et chanoine du chapitre de Ternant, ancien curé de la Nocle ; — pour Gabriel Millin, prieur de Montambert ; — pour Gilbert et Claude Chalmoux, seigneurs de la Planche et de Marigny ; — pour Bon Jacob, seigneur du Moustier, conseiller du Roi, receveur Général des finances en la généralité de Moulins-en-Bourbonnais ; — pour Adrien Pignier, seigneur du Chambon, conseiller du Roi, trésorier de l'extraordinaire des guerres au département de Bourbonnais et Nivernais ; — pour Antoine de La Menue, écuyer, seigneur des Chevannes ; — pour l'abbé et les religieux du couvent de Notre-Dame de Sept-Fonds ; — publication des testaments : dudit Michel de Josian de Grandval ; — de messire Alexandre Du Puis, marquis de Saint-André-Montbrun, conseiller du Roi en ses conseils d'État, capitaine général en ses armées et général des armées de la république de Venise ; — de Valentin Chalmoux, seigneur du Brouillat ; — réception de Benoit Jouseau, praticien, en l'office d'archer-huissier en la prévosté générale de la connestablie et mareschaussée de France, en la résidence du bailliage de cette ville de Bourbon ; etc.

B. 56. (Cahiers.) — In-folio, 378 feuillets, papier (incomplets).

1696-1703. — Audiences tenues par Jacques Gevalois, écuyer, seigneur de Fraise, conseiller du Roi, lieutenant-général, et par Robert Marest, lieutenant particulier, assesseur criminel au bailliage et en la chancellerie de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Antoine Pinot, le doyen et les chanoines de l'église collégiale Saint-Nicolas de la Praye-sous-Arcy ; — pour Henri Duregon, receveur des deniers royaux audit bailliage ; — pour Antoine Dubuisson, écuyer, seigneur des Hayes ; — pour Pierre Chalmoux, seigneur de Marigny ; — pour messire François Dormy, chevalier, seigneur et baron de Vinzelles et de Beauchamp ; — pour François Lévêque, seigneur de Montillon ; — pour dom Jacques Janinet, prieur de Saint-Nazaire ; — pour François de Faubert, écuyer, seigneur de la Perrière, Montpetit et Cressy-sur-Somme ; — pour Jacques Burgat, avocat du Roi audit bailliage ; — pour Valentin Falque, avocat au parlement de Paris ; — pour François Chalmoux, seigneur d'Urly ; — pour Jean-Claude Monteau, conseiller du Roi, intendant des eaux minérales dudit Bourbon ; — pour Charles Febvre, seigneur de Saint-Memin, conseiller au parlement de Metz ; — pour Claude Commeau, écuyer, seigneur du Pont-de-Vau et de Barnault ; — pour Pierre-François Aymond, écuyer, seigneur de Montépin, de Pouilly, du Bost et des Forges, et Anne Commeau, sa femme ; — pour messire Jean-Baptiste de La Madeleine de Ragny, prieur d'Amanzy (Bourbon) ; — pour François de Raffin, écuyer, seigneur de Sermaize ; — pour Jean Lévêque, écuyer, seigneur d'Ambly, président trésorier de France en la Généralité de Moulins ; — pour Bernard Chaussin, seigneur du Chevalot ; — pour dom Boniface Hammely, sacristain du prieuré de Saint-Nazaire ; — pour le prieur et les religieux de l'abbaye de Saint-Symphorien d'Autun, curés primitifs de Cronat ; — pour Gaspard de La Platière, écuyer, seigneur de Montifaut et de Beaulon ; — publication des testaments : de Joseph Mailliard, écuyer, conseiller et secrétaire du Roi ; — dudit Pierre-François Aymon ; — de Pierre Chalmoux, seigneur du Brouillat ; — ventes d'immeubles par autorité de justice ; — lettres patentes de Louis XIV, confirmant l'établissement d'un hôpital, dans une maison achetée dans ce but par le sieur Pingré de Farivilliers, pour servir de retraite aux pauvres infirmes qui auront besoin des eaux minérales de Bourbon-Lancy, où ils seront servis par deux ou trois sœurs de la congrégation de la Croix ; — réception de Gaspard Verue, praticien, en l'office de procureur postulant audit bailliage ; — de Pierre Deland, notaire royal et tabellion héréditaire en la paroisse de Cronat-sur-Loire, etc.

B. 57. (Cahiers.) — In-folio, 416 feuillets, papier (incomplets).

1704-1710. — Audiences tenues par Jacques Gevalois, seigneur de Fraise, lieutenant général civil, par Jean-Baptiste Grangier, lieutenant général criminel, et par Robert Marest, lieutenant particulier au bailliage et en la chancellerie de Bourbon-Lancy ; — Causes civiles : pour Joseph Lévêque, écuyer, maître d'hôtel du prince de Condé ; — pour dom Eustache de Beaufort, abbé de Notre-Dame de Sept-Fonds de l'estroite observance de l'ordre de Cîteaux ; — pour Marc Regnard commis pour l'exercice de l'office de commissaire receveur des saisies réelles dudit bailliage ; — pour Aurélie de Bœuil de Grimaldis, comtesse de Behen, tutrice de messire François de Guériaud de Behen, son fils ; — pour Marthe Chaussin, veuve de Jean Ducret, écuyer, seigneur du Breuil ; — pour Jean de Thézut, seigneur de Ragy, conseiller au parlement de Metz et Jeanne Gevalois, sa femme ; — pour François Lévêque, seigneur de la Baume ; — pour Jeanne-Marie Andrieu, femme de Sigismond Pingeon, lieutenant au régiment de Lanty ; — pour Nicolas-François Nault, avocat en parlement, maire perpétuel de la ville de Luzy ; — pour messire Louis Fouquet, chevalier, marquis de Belle-Isle, baron de Villère et autres lieux ; — pour messire Gabriel de Roquette, ancien évêque d'Autun ; — pour Jacques Burgat avocat du Roi et receveur des deniers royaux audit bailliage ; — pour Marc-Antoine de La Menue, écuyer, seigneur des Chevannes ; — pour Pierre Gay, et Jacques Pinot, directeurs de l'hôpital Saint-Jean dudit Bourbon ; — pour François Ducret, seigneur de Chigy ; pour Gabriel d'Escorailles, écuyer, seigneur du Pont et de la Chaise ; — pour François de Ciry, écuyer, seigneur des Champs et de Noizeret, auditeur en la Chambre des comptes de Dôle ; — pour Claude Marion, commissaire aux saisies réelles dudit bailliage ; — publication des testaments : de Jeanne Richard, femme de Robert Chalmoux, avocat en parlement ; — d'Antoine Delachèze, bourgeois dudit Bourbon ; — de Jean de Remilly, écuyer, seigneur de Charnay et la Bondue, chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem ; — lettres de provisions obtenues par Philippe Chalmoux, maire perpétuel et lieutenant général de police en ladite ville de Bourbon-Lancy, pour l'office de subdélégué de l'intendant de Bourgogne, etc.

B. 58. (Cahiers.) — In-folio, 428 feuillets, papier (incomplets).

1711-1720. — Audiences tenues par Jacques Gevalois, seigneur de Fraise, lieutenant général (puis par son successeur Claude Reignault, seigneur de la Chapelle et de Valette, en faveur duquel il a résigné), et par Robert Marest, lieutenant particulier au bailliage et en la chancellerie de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour messire François de Mont-la-Ferté, chevalier, seigneur de Saulière, tuteur des enfants de Jean-Baptiste Du Cléor, seigneurs de Villars, donataires universels de Jeanne de Méran, dame de Finy ; — pour Jacques Triboulet, avocat au parlement de Paris ; — pour les Ursulines dudit Bourbon ; — pour François Ducret, écuyer, seigneur de Chigy, Champcery et Perrigny, lieutenant des vaisseaux du Roi ; — pour Claude Marion, commissaire aux saisies réelles dudit bailliage ; — pour les Minimés de Semur-en-Auxois ; — pour Jean-Marie Burgat, seigneur du Chambon ; — pour messire Jacques Mochot Coppin de Montbéliard, seigneur de Montculot, conseiller du Roi, doyen de la Chambre des comptes à Dijon ; — pour Honoré Maréchal, écuyer, seigneur de Franchesse ; — pour le prévôt et les chanoines de l'église Notre-Dame dudit Bourbon ; — pour Antoine Pinot, doyen de Saint-Nicolas de la Praye, curé de l'église paroissiale Saint-Martin de ladite ville ; — pour Jean Verrue, prêtre, curé de Saint-Nazaire et chapelain de la chapelle Sainte-Croix à Chalmoux ; — pour Pierre Lévêque, écuyer, gentilhomme servant chez le duc d'Orléans ; — pour François Chaussin, écuyer, seigneur d'Urly, gentilhomme de la garde du Roi ; — pour Joseph Jacquelot, écuyer, seigneur de Chantemerle et de Contre-Sol, gentilhomme servant à la fauconnerie, contre Louis Michon, prêtre, curé de Chalmoux ; — pour messire Gilbert-Charles Legendre, chevalier, seigneur de Saint-Aubin, conseiller au parlement de Paris ; — pour dom Charles Vernier, prieur titulaire et seigneur du prieuré de Saint-Nazaire ; — pour Gabriel Buffot, écuyer, seigneur de Messey et Millery ; — pour Jacques Pinot, maître chirurgien, ancien échevin dudit Bourbon ; — pour messire Jacques Du Puis, chevalier, marquis de Montbrun, seigneur de la Nucle, Mont, Brion, Saint-Fiacre, Aupont, etc. ; — pour Pierre de Faubert, écuyer, seigneur de la Perrière, Cressy, Montpetit, Noireterre et autres lieux ; — pour messire Pierre Bruneau, seigneur de Champlevrier, baron de Vitry, chevalier d'honneur au Châtelet de Paris, et Marguerite de Jarsaillon, sa femme ; — pour Joseph Gevalois, écuyer, seigneur de la Brosse ; — publication des testaments : de François Andrieu, lieutenant au château dudit Bourbon ; de Jean Claude Commeau, écuyer, seigneur du Pont-de-Vaux et de Barnault ; — de François Chalmoux, écuyer, seigneur d'Urly ; — de Philippe Chalmoux, seigneur du Brouillat, subdélégué de l'intendant de Bourgogne audit bailliage ; — de Pierre Pinot, lieutenant d'infanterie au régiment royal ; — commission donnée à Benoît Aumaistre, notaire royal audit Bourbon, par Charles-François d'Hallencourt de Dromesnil, évêque d'Autun, pour faire et exercer les fonctions de notaire apostolique, rière le détroit dudit bailliage ; — réception : de Jean Poncet, docteur en médecine, en l'office de conseiller médecin ordinaire du Roi, intendant des eaux minérales dudit Bourbon ; — d'Antoine Vincent, notaire royal, etc.

B. 59. (Cahiers.) — In-folio, 403 feuillets, papier (incomplets).

1721-1740. — Audiences tenues par Robert Marest, lieutenant particulier, assesseur criminel, puis par André Grangier, lieutenant général (installé le 18 janvier 1729) au bailliage et en la chancellerie de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : — pour Jacques Mazilly, recteur des écoles dudit Bourbon, et Catherine Guittet, sa femme ; — pour Gaspard de La Platière, chevalier, seigneur de Torcy et Beaulon ; — pour Charles Bougarelle, seigneur de la Courtille ; — pour messire Louis-Marie-Armand de Saux, chevalier, marquis de Tavanès et de Mirebel, demeurant à Auxonne ; — pour Louis de Clerval, chevalier, seigneur de Passy, capitaine réformé à la suite de la garnison d'Embrun ; — pour Guillaume de Brisson, écuyer, seigneur de Gigny, l'un des commensaux de la maison du Roi ; — pour Claudine Gevalois, veuve de François de Ciry, écuyer, seigneur de Sérandet ; — pour messire Claude de Morey, chevalier, marquis de Vianges, baron de Sully ; franc seigneur de Chamay et autres lieux ; — pour Jean-Baptiste Rabyot, écuyer, seigneur de Meslez, et Jeanne-Françoise Nault, sa femme ; — pour messire Jean-Charles Dormy, chevalier, comte de Neuvy, baron de Vesvre, la Chapelle-au-Mans, Geugnon, Rigny, Beauchamp et autres places ; — pour Louis de Virgile, écuyer, seigneur des Boutards ; — lettres patentes : érigeant en marquisat la terre de Saint-Aubin-sur-Loire, au profit de messire Gilbert-Charles Legendre, chevalier, et établissant des foires qui se tiendront audit lieu le 2 mars, tous les vendredis du mois de mai, le 6 juillet, le 3 août, le 16 septembre, le 6 octobre et le 13 novembre de chaque année ; — autorisant André Cheval, maire d'Autun, à changer son nom en celui de Fontenay ; — défendant aux nouveaux convertis de vendre leurs biens sans permission ; — lettres de provision : de la charge de lieutenant général audit bailliage obtenue par Claude-Charles Repoux, seigneur de la Chapelle, Valette et Montperroux-le-Vert (il mourut sans avoir siégé) ; — de l'office de juge et bailli au marquisat de la Nucle accordé à Hugues Demontchanin,

avocat en parlement, par Louis-Hector, duc de Villars, pair et maréchal de France, grand d'Espagne, prince de ciUarligues, vicomte de Melun, marquis de la Nocle, baron de Temant, Savigny, Poil-Fol et autres places, gouverneur et lieutenant général en Provence, ministre d'État, etc. ; — de la charge de procureur du Roi au dit bailliage, pour Gaspard Pinot, avocat en parlement ; — de l'office de bailli et juge ordinaire des terres de Pont-de-Vaux, Marly, Barnault, le Doohat (ou Douai), RtHy et autres lieux, donné audit Hugues Demontchanin par Jacques Commeau, écuyer, seigneur desdits lieux ; — des offices de juge civil, criminel et gruyer, bailli et châtelain du marquisat de Montperroux et de la baronnie de Faulin, dont ledit Hugues Demontchanin a été pourvu par Marie-Élisabeth, palatine de Dyo, marquise de Montperroux, comtesse d'Anlezy, dame du comté-palatinal de Dyo, baronne du Vau-de-Chizeuil, de Faulin, etc. ; — ledit Hugues est nommé bailli et juge de Vitry-sur-Loire par Jeanne-Marguerite de ?saillon, veuve de messire Pierre Bruneau ; — arrêt du parlement de Bourgogne, faisant défense de semer aucun légume dans les vignes et d'y mettre aucune espèce de fumier, qui afadît le sol de la terre, et ne fournissant qu'une sève visqueuse et gluante, fait pourrir le raisin avant la maturité, etc.

B. 60. (Cahiers.) — In-folio, 419 feuillets, papier (incomplets).

1751-1766. — Audiences tenues par André Grangier, lieutenant général civil et criminel et par Charles Lambert, lieutenant particulier assesseur criminel (installé le 20 juin 1763), au bailliage et en la chancellerie de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour messire Denis-Robert Bruneau, chevalier, baron de Viry-sur-Loire et de Champlévrier, demeurant en son château dudit Champlévrier, paroisse de Chiddes en Nivernais ; — pour messire Pierre de Faubert, chevalier, seigneur de Cressy-sur-Somme, Montpetit et autres lieux ; — pour Etienne de Drée, chevalier, seigneur de Vertpré ; — pour André Mouteau, écuyer, seigneur de la Motte, héraut d'armes de France au titre de Charollois ; — pour la confrérie du Très-Saint Sacrement de l'Autel, établie en l'église collégiale Notre-Dame dudit Bourbon ; — pour le chapitre de ladite église ; — pour André Pommier, recteur des écoles de ladite ville ; — pour Gabriel-Lazare Lévêque, seigneur d'Ambly, président trésorier de France en la Généralité de Moulins-en-Bourbonnais ; — pour Gaspard Chaussin, écuyer, gendarme de la garde ordinaire du Roi, seigneur d'Urly, la Chaise, le Pont-de-Cressonne et autres lieux ; — pour Jean-Baptiste-Théodore, marquis de Faulin, et Marguerite-Charlotte de Chalmoux, sa femme ; — pour Claude Verchère, docteur en médecine, intendant des eaux minérales dudit Bourbon ; — pour Philibert-Marie Gaudry, capitaine à l'hôtel royal des Invalides, seigneur du Bost ; — pour Charles-Claude Repoux, seigneur de Valette, conseiller du Roi, receveur des consignations audit bailliage ; — testaments : de Pierre Chalmoux, officier chez le Roy ; — de messire Philibert-Marguerite de Jarsaillon, chevalier, baron dudit Jarsaillon, ancien capitaine de cavalerie ; — déclaration du Roi concernant les testaments mystiques ; — enregistrement des brevets de docteur de la Faculté de Montpellier, obtenus par Ignace Verchère et Gaspard Pinot ; — provisions d'offices : de procureur audit bailliage, pour Jacques Duvernoy ; — de juge et châtelain en la juridiction de Saint-Nazaire, par Jean Gay, avocat en parlement, institué par messire Gaspard Bardonnnet, chapelain du Roi, chanoine de l'église cathédrale de Metz, prieur commendataire et seigneur haut justicier du prieuré Saint-Nazaire et Saint-Celse ; — de bailli et châtelain des terres de Neuvy, Vesvre, Beauchamp, la Chapelle-au-Mans, Gueugnon, Rigny, la Salle, Mont, la Tour-de-Brion, Fontette, Aupont, Grandchamp, etc., pour ledit Gay, institué par messire Jean-Charles Dormy, chevalier, seigneur desdits lieux ; — de procureur postulant audit bailliage, pour Claude Pinot, praticien ; — lettres patentes, édits, etc., concernant les biens des Jésuites, l'administration des collèges, etc.

B. 61. (Cahiers.) — In-folio, 312 feuillets, papier (incomplets).

1767-1777. — Audiences tenues par André Grangier, lieutenant général civil et criminel et par Jacques Lambert, lieutenant particulier, assesseur criminel au bailliage et en la chancellerie de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour messire Denis-Robert Bruneau, chevalier, baron de Vitry-sur-Loire, Cronat, Lesme, Maltat, Champlévrier et autres lieux ; — pour Charlotte de Longchamp, veuve de Jean-Claude Lavaivre, seigneur de Rigny, subdélégué de l'intendant de Bourgogne, à la subdélégation dudit Bourbon ; — pour Jean-Baptiste-Auguste Dormy, marquis de Vesvre, seigneur de Beauchamp, Neuvy et autres lieux ; — pour Françoise Dormy, veuve de Jacques Ducret, écuyer, seigneur du Breuil ; — pour Pierre-Jean-François Pictory, prieur commendataire du prieuré Sainte-Madeleine-d'Amanzy ; — pour Pierre-Claude de Jarsaillon, écuyer, seigneur et baron dudit lieu et en partie de Chalmoux ; —

pour Symphorien Jonchery, ancien capitaine de vaisseau dans la compagnie des Indes ; — pour Jean-François de Faubert, chevalier, seigneur de la Perrière et du Douai, grand bailli d'épée dudit bailliage de Bourbon ; — pour messire Charles-Jean-Baptiste Des Gallois, chevalier, seigneur de la Tour, vicomte de Gléné, marquis de Saint-Aubin, etc., premier président au parlement d'Aix, intendant de Provence ; — pour Jacques de Chalon, écuyer, seigneur de Serre ; — pour messire Jean-Baptiste Desplaces, docteur en Sorbonne, chanoine de l'église métropole de Paris, prieur commendataire du prieuré Saint-Nazaire et Saint-Celse ; — déclaration de Louis XV, pour l'exemption du droit d'aubaine entre ses sujets et ceux du duc de Deux-Ponts ; — lettres de maîtrise en chirurgie, obtenues par Martin Fillion, et par Louis Duchassin ; — provisions de la charge de conseiller, avocat et procureur du Roi audit bailliage, obtenues par Jacques-Gaspard Pinot, avocat en parlement ; — Louis-Simon Perrin, notaire royal à Issy-l'Évêque, est nommé procureur d'office et Jean-Marie Compin, bailli en les justices de Montperroux et Faulin, par Madeleine-Angélique de Gassion, palatine de Dyo, dame desdits lieux, veuve de messire Louis-François Damas, comte de Thianges et d'Anlezy ; — lettres patentes nommant Antoine Perrin, conseiller du Roi, receveur, contrôleur et commis ancien, alternatif triennal et quadriennal des consignations dudit bailliage et des justices seigneuriales et subalternes y ressortissantes ; — arrêt du parlement de Bourgogne, concernant le commerce des blés, etc.

B. 62. (Cahiers.) — In-folio, 384 feuillets, papier (incomplets).

1772-1782. — Audiences tenues soit par André Grangier, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Bourbon-Lancy, puis par son successeur Simon-François curé de La Chaumelle, installé le 23 juin 1773, soit par Jacques Lambert, lieutenant particulier, assesseur criminel. — Causes civiles : — pour Pierre-Claude de Jarsaillon, écuyer, seigneur et baron de Jarsaillon, Chalmoux et Fontette en partie ; — pour messire Melchior Commeau, marquis de Pont-de-Vaux, seigneur de Barnault, Marly, Urly, Perrigny et autres lieux ; — pour Jean-Marie Compin, avocat à la cour. — pour Gaspard Chaussin d'Urly, chevalier de Saint-Louis, seigneur de la Chaise, du Pont-de-Cressonne et autres lieux, demeurant en son château du Pont, paroisse de Tannay (Nièvre) ; — pour messire Jean-Baptiste-Théodore de Faulin, marquis de Faulin, seigneur du Vignaux ; — pour messire Jacques-Imbert de Ballore, seigneur de Ballore, Cognard et autres lieux, secrétaire du Roi, conseiller au présidial de Moulins-en-Bourbonnais ; — pour Jacques-Margerite de Jarsaillon, chevalier, baron dudit lieu, seigneur de Mont, Brion, Fontette, Aupont, Saint-Fiacre, la Tour-Saint-Marc, Grandchamp et autres lieux, officier d'artillerie ; — pour messire Jacques-Pierre de Saint-Cyr, écuyer, trésorier de France, seigneur de Saint-Cyr et autres lieux ; — pour François-Amable-Charles Dubuisson, chevalier, comte des Hayes, seigneur de Tréban, Viellefont et autres lieux, premier capitaine au régiment de Noailles, dragons ; — serment de fidélité prêté à l'avènement de Louis XVI, par les officiers dudit bailliage ; — lettres patentes ordonnant une enquête sur la demande d'indemnités formulée par lesdits officiers, par suite de la cession de la baronnie de Bourbon-Lancy et de la justice de ladite ville faite à Charles-Jean-Baptiste Des Gallois de La Tour, vicomte de Gléné, etc. ; — nomination faite par ledit seigneur de Pierre-Agnès Grangier, avocat en parlement, pour les offices de châtelain, juge civil et criminel et gruyer de la justice de ladite baronnie, des seigneuries de Mont, Saint-Aubin et Maringes, en ce qui appartenait cy-devant au Roy ; — Pierre Gay, avocat en parlement, est institué juge de Charnay et de Perrigny-la-Ville, par Charlotte Lebelin, marquise d'Éguilly et de Vianges, veuve de messire Jean-Baptiste Mac-Mahon, chevalier ; — provisions : de la charge de conseiller audit bailliage, par Dominique Guillemain, avocat à la Cour ; — de la charge de lieutenant des maréchaux de France au département de Bourbon-Lancy, pour Pierre-Marie-Thérèse de Dormy, baron de Vesre et de Neuvy, seigneur de Beauchamp, la Chapelle-au-Mans, Rigny, Gueugnon et autres lieux ; — testament de Gabriel-Lazare Lévêque, écuyer, seigneur du Chambon et d'Ambly, etc.

B. 63. (Cahiers.) — In-folio, 335 feuillets, papier.

1785-1790. — Audiences tenues par Simon-François Curé de La Chaumelle, lieutenant général civil et criminel et par François-Marie Lavaivre de Rigny, lieutenant particulier, assesseur criminel au bailliage et la chancellerie de Bourbon-Lancy. — Causes civiles : pour Pierre-Etienne Bruneau, chevalier, baron de Vitry-sur-Loire ; — pour Louise-Charlotte-Nicole de La Valade de Traffin, veuve de Pierre de Faubert, chevalier, seigneur de Cressy, Biry, Montpetit et autres lieux ; — pour messire Jean-Baptiste Desplaces, docteur en théologie, conseiller au grand conseil, chanoine et grand archidiacre de la métropole de Paris, prieur commendataire et seigneur du prieuré de Saint-Nazaire et Saint-Celse ;

— pour Jacques Delagoutte, écuyer, seigneur de la Bouthière, des Bauchots, Boisseveau et autres lieux ; — pour Jean Berthaud, intendant des affaires de messire Charles Gravier, ministre des affaires étrangères, comte de Vergennes, seigneur de Pont-de-Vaux et autres lieux ; — pour Jean Ducret, écuyer, seigneur de Ponay, demeurant audit lieu, paroisse de Tazilly (Nièvre) ; — testaments : de Jean Brandin, prêtre, curé de Vitry-sur-Loire ; — d'Hyacinthe Villard, prêtre, curé d'Aupont ; — provisions des offices : de procureurs postulants audit bailliage, pour Jacques Bijon et Claude Drure ; — de procureur d'office en la justice de la Nocle, pour Jean Boullier, praticien, institué par Cirice-François Melchior de Vogué, marquis de la Nocle, baron d'Aubenas, etc., maréchal de camp des armées du Roi, gouverneur de Montmédy ; — de premier huissier audiencier audit bailliage, pour Jean-Baptiste Perrette ; — de conservateur des hypothèques audit bailliage, pour Cyr Daubenton ; — lettres patentes permettant à Jacques-Marguerite de Jarsaillon, de faire relever le signe patibulaire de la justice dudit Jarsaillon ; — permission accordée à messire Claude Nault de Champagny, chevalier de Saint-Louis, maréchal de camp, de faire renouveler les terriers des seigneuries de Champagny et Taix (Maltat) et de la Chaumelle (Mont), etc.

B. 64. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

1622-1624. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Procédures : pour Laurent Quenault, marchand de Paray-le-Monial, seigneur de Vilaine ; — pour Philibert Mottin, écuyer, seigneur de Corcelles, du Bost et des Forges ; — pour Philippe-Guy de Salins, chevalier, seigneur de la Nocle, baron de Ternant ; — pour Jeanne Delaplace, maistresse d'escole enseignant les filles de ceste ville ; — pour Philibert d'Ainay, femme de Jean de Grandval, écuyer, seigneur du Prenat ; — procès-verbal au sujet de l'évasion d'un prisonnier ; — défense à Jean Faubert, juge de Paulin, de passer outre à l'instruction et jugement du procès criminel intenté à rencontre d'un nommé Jean Moteau, accusé de sortilège, la connaissance de cette affaire appartenant exclusivement aux officiers dudit bailliage ; — appositions de scellés en la maison où est décédé Robert Ducrochet, capitaine des gardes au grenier à sel dudit Bourbon ; — élargissement de certains vagabonds, qui reçoivent l'ordre de quitter le pays ; — accusation de bigamie, portée contre Claude Breneteau, habitant de Cronat ; — compte présenté par Jean de Grandval, écuyer, seigneur de Champagny, en l'administration qu'il y a cy-devant heue des corps et biens de Eugien de Changy, fils de Gilbert de Changy, escuyer et de damoiselle Philiberte d'Ambly, etc.

B. 65. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1624. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Procédures contre les cabaretiers qui retirent des vagabonds, et servent à manger de la chair les jours maigres ; — requêtes et plaintes de divers particuliers ; — enquêtes ou informations ; — appositions de scellés ; — inventaires après décès ; — défense à toutes personnes, de refuser de prendre en paiement les pièces de six blancs et trois blancs, jusques à ce que aultrement y soit pourveu ; — mise en vente de la seigneurie de Faulin, saisie sur Jacques de Nagu, seigneur de Lurcy ; — caution fournie par Charles Lambert, nommé receveur des gabelles au grenier à sel dudit Bourbon ; — vente des meubles laissés par Philippe de La Menue, écuyer, seigneur de Marigny et de Perrigny, etc.

B. 66. (Portefeuille.) — 40 pièces, papier.

1630-1675. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Réception de Claude Dancy, sergent de la police et de la châtellenie de ladite ville ; — rôle d'une imposition faite sur les habitants de la paroisse de Saint-Nazaire ; — vente de biens par autorité de justice ; — procès instruit contre Véronne Moret, nourrice et servante chez Valentin Chalmoux, avocat et procureur du Roi audit bailliage, laquelle accusée de vols domestiques fut condamnée à être fouettée par l'exécuteur de la haute justice, dans les carrefours et les places publiques de ladite ville, à être ensuite marquée et fleurdéliée d'un fer chaud sur l'épaule droite, bannie pour cinq ans du ressort dudit bailliage, et à payer 50 livres de dommages-intérêts à sondit maître, et 50 livres d'amende, applicables moitié au Roi, moitié aux réparations de l'auditoire ; —

procédures entre divers particuliers ; — procès-verbal de la représentation des lettres du roi Louis XIV, du prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, et de l'intendant de ladite province, concernant la levée du ban et de l'arrière-ban, etc.

B. 67. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

1703-1719. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Vente de biens immeubles par autorité de justice ; — appositions de scellés après décès ; — réceptions : de Jean Parizet en l'office de syndic perpétuel de la communauté des huissiers audienciers audit bailliage ; — de Jean Gauthier, en l'office d'inspecteur, visiteur et contrôleur des pierres de tailles, moellons, plâtres, ciments, ardoises, tuiles, careaux, briques, pavés et autres matériaux servant à la construction des bastiments ; — d'Antoine Vincent, en l'office de syndic perpétuel des procureurs ; — de Jean-Marie Régnard, greffier des cours royales dudit Bourbon ; — déclaration de dom Pierre Rouher, prieur claustral du prieuré de Saint-Nazaire, portant que des gens attroupés sont entrés par force dans ledit prieuré pour y enlever les blés provenant des dîmes ; — procès-verbal des réparations à faire à l'auditoire et aux prisons ; — sentences sur différends entre particuliers ; — rôles d'impositions sur les habitants de la paroisse de Saint-Léger, etc.

B. 68. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

1720-1722. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Rôles d'impositions sur les habitants de Chalmoux et des paroisses de Saint-Léger, Saint-Martin et Saint-Nazaire dudit Bourbon ; — nominations de collecteurs desdites impositions ; — déclarations des frais et dépens supportés à la poursuite de divers procès ; — appositions de scellés après décès ; — expertises ; — enquêtes ; — sentences ; — plaintes des religieuses de la Visitation, au sujet de vols commis à leur préjudice ; — procédures criminelles, pour rixes, injures, blasphèmes, etc.

B. 69. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier.

1722-1723. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Procédures criminelles ; — appositions de scellés ; — expertises ; — réception de Gilbert Boullier, en l'office de notaire royal à la Nocle ; — déclarations de frais et dépens ; — plaintes ; — enquêtes ou informations ; — sentences ; — lettres de grâce obtenues par Gaspard Demontchanin, notaire royal à Issy-l'Évêque, coupable d'homicide ; — rôles d'impositions ; — nominations de collecteurs, etc.

B. 70. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

1724-125. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Rôles d'impositions sur les habitants dudit Bourbon et de Chalmoux ; — déclarations de dépens ; assemblées de parents pour nominations de tuteurs ; — appositions de scellés ; enquêtes, sentences sur différends entre particuliers ; procédures criminelles, etc.

B. 71. (Portefeuille.) — 56 pièces, papier.

1726-1729. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Rôles d'impositions sur les habitants dudit Bourbon et de Chalmoux ; — nominations de collecteurs ; — déclarations de dépens ; — procès-verbal de l'exposition d'un enfant nouveau né ;

— déclarations de grossesse ; — inventaires des effets laissés par Marie-Madeleine-Jacqueline Mouteau, veuve de Pierre Chalmoux, seigneur du Brouillat ; — réception d'Hugues Demontchanin, avocat à la Cour, en l'office de juge de la Nocle ; — plaintes, informations, etc.

B. 72. (Portefeuille.) — 40 pièces, papier.

1730-1731. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Rôles d'impositions ; — nominations de collecteurs ; — réceptions : de Benoît Aumaître, en l'office de greffier dudit bailliage ; — de Jean-Marie Régnard, procureur postulant ; — états de frais supportés par divers particuliers à la poursuite de leurs procès ; — procès-verbaux : constatant la démence de Jean-Claude Mouteau, conseiller du Roi, lieutenant général en la chancellerie d'Autun ; — au sujet de l'évasion d'un prisonnier ; — requêtes, sentences, etc.

B. 73. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1732-1736. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Appositions de scellés ; — rôles d'impositions et nominations de collecteurs ; — réception de Joseph Amiot, greffier audit bailliage ; — procès-verbaux de levées de cadavres ; — déclarations des frais supportés par divers particuliers à la poursuite de leurs procès ; — estimation des dégâts causés dans la seigneurie de Saint-Aubin par l'inondation de la Loire ; — état des réparations pressantes et nécessaires qui sont à faire tant en la maison royale des eaux minérales dudit Bourbon, fontaines minérales, canaux d'icelles qu'autres, en suite de la dénonciation faite de la ruine prochaine de cet ancien monument par Claude Verchère, conseiller médecin du Roy, intendant desdites eaux ; — enquêtes, etc.

B. 74. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier.

1737-1739. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Rôles des tailles des paroisses de Chalmoux et de Bourbon ; — appositions de scellés après décès ; — réception de Jean-Claude-Thérèse Mouteau, seigneur de Finy, en l'office de receveur des consignations audit bailliage ; — tutelles et curatelles ; — enquêtes ; — sentences sur différends entre particuliers, etc.

B. 75. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1740-1741. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Rôles des tailles des paroisses de Chalmoux et de Bourbon ; — nominations de collecteurs ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — procédures au sujet de certains droits de dîmes, entre Pierre Jonzeau, prêtre, curé de Saint-Aubin-sur-Loire, et Jean-François Poncet, prêtre curé de Gilly ; — sentences, etc.

B. 76. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier.

1742-1749. Bailliage de Bourbon-Lancy. — Rôles des tailles et de la capitation pour les paroisses de Chalmoux et de Bourbon ; — appositions de scellés et inventaires après décès : au domicile de Jean Venu, prêtre, curé de Saint-

Nazaire ; — au logis des Trois-Barbeaux, que tenait Toussine Brunot ; — réceptions : de Jean-Marie Pinot, docteur en médecine ; — de Claude Dubois, notaire royal à Cronat ; — sentences sur différends entre particuliers, etc.

B. 77. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

1750-1753. Bailliage de Bourbon-Lancy. — Appositions de scellés et inventaires après décès : au domicile : de Gaspard Pinot, notaire royal ; — de Marie-Madeleine Espiard, femme d'André Mouteau, écuyer, seigneur de la Motte et autres lieux ; — de Marie de Chabannes abbessse de la Bénisson-Dieu ; — enquêtes ; — sentences ; — rôles des tailles de Bourbon et de Chalmoux ; — déclarations de grossesse ; — nominations de tuteurs et de curateurs ; — procès-verbaux au sujet d'enfants trouvés ; — réception de Jean-Claude Pinot, praticien, en l'office de procureur audit bailliage, etc.

B. 78. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

1754-1756. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Procès-verbaux : constatant que l'aumône due par le prieur de Saint-Nazaire a lieu ordinairement le dimanche, le mardi et le jeudi ; que la quantité de pain à distribuer est de 23 livres le dimanche, et de 22 livres chacun des deux autres jours ; — au sujet d'enfants trouvés ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — requêtes, enquêtes, sentences, etc.

B. 79. (Portefeuille.) — 136 pièces, papier.

1757-1760. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Procédures entre divers particuliers ; — procès-verbaux au sujet d'enfants trouvés ; — levées de cadavres ; — enquêtes ; — réceptions : de procureurs et de sergents audit bailliage ; — de juges des justices seigneuriales ; — requête en compulsoire de messire Bernard de Chargère, chevalier de justice de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, seigneur du Breuil, Curdin, Beudésir et autres lieux ; — apposition de scellés, inventaires après décès, etc.

B. 80. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier.

1761-1764. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Procédures entre particuliers ; — partage du bois de Maringes (Bourbon) entre Bernard et Symphorien Jonchery, et Jean Compin, chirurgien ; — appositions de scellés ; - nominations de tuteurs ; — plainte de Gaspard Bardonnnet, ancien chapelain du Roi, prieur commendataire et seigneur du prieuré Saint-Nazaire et Saint-Celse, au sujet du vol d'un cheval, etc.

B. 81. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 90 pièces, papier.

1765-1767. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Appositions de scellés ; — nominations d'experts pour différends entre particuliers ; — enquêtes ; — sentences ; — réceptions : de René Michel, notaire royal à Saint-Agnan ; — de Pierre-Agnès Grangier, bailli du marquisat de la Nocle ; — de Dominique Guillemain, lieutenant en la justice de la baronnie de Vitry ; — procès-verbaux de rébellion entre les huissiers, etc.

B. 82. (Portefeuille.) — 138 pièces, papier.

1767-1770. — Bailliage de Bourbon-Lancy — Appositions de scellés, entre autres, au domicile de messire Pierre-Bernard de Fontette, chevalier, seigneur de Sommery, Gilly et en partie de Chavance, chef d'escadre, chevalier d'honneur au parlement de Bourgogne ; — procès-verbaux au sujet d'enfants trouvés ; — décret de prise de corps décerné contre René Michel, notaire à Saint-Agnan, accusé de faux ; — enquêtes, sentences, etc, sur différends entre particuliers.

B. 83. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1771-1773. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Nominations d'experts, enquêtes, sentences sur différends entre particuliers ; — procès-verbaux au sujet d'enfants trouvés ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — procédures criminelles pour vols, etc.

B. 84. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1773-1774. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Apposition de scellés au château de Cressy, après la mort de Pierre Faubert, chevalier ; — procédures criminelles pour vols commis pendant la foire de Saint-Nazaire ; — réceptions de juges des justices seigneuriales ; — enquêtes, sentences, etc.

B. 85. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1774-1779. — Bailliage de Bourbon-Lancy. Plaintes ou requêtes de particuliers ; — enquêtes ou informations ; — sentences ; — déclarations de grossesse ; — appositions de scellés ; — levées de cadavres ; — réceptions : de sergents ou de procureurs audit bailliage ; — de juges de justices seigneuriales ; — procédures criminelles pour vols ; — représentation de messire Jean-Baptiste Des Gallois de la Tour, vicomte de Gléné, marquis de Saint-Aubin, baron de Lancy, seigneur de Dompierre et Chezelle, premier président au parlement d'Aix, intendant de Provence, se plaignant du grand nombre d'enfants exposés sur ses terres ; on a cru qu'il devoit, sans dire mot, se charger indistinctement des enfants d'un chacun, soit naturels, soit légitimes, etc.

B. 86. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1780-1782. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Appositions de scellés et inventaire au château de Jarsaillon, après le décès de Pierre-Claude de Jarsaillon, chevalier ; — enquêtes, sentences sur différends entre particuliers ; — réceptions de sergents et de procureurs audit bailliage ; — procédures criminelles, etc.

B. 87. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1783-1784. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Procédures poursuivies à la requête du procureur du Roi contre Lazare Boiteux, prévôt de l'église collégiale Notre-Dame dudit Bourbon, qui avait fait casser les deux grosses cloches de

l'église, pour en vendre le métal, avait fait disparaître un grand nombre d'objets consacrés au culte, tenait l'église habituellement fermée, avait pénétré dans le tombeau des fondateurs de ladite collégiale et se seroit emparé des cercueils de plomb qu'il a vendu : s'est approprié les plus beaux linges de ladite église, ainsi que des chappes de velours noir, dont il s'est fait faire, dit-on, des vestes et des culottes, et sa domestique a employé les linges et mousselines à se faire des jupons et des tabliers ; — procédures civiles, etc.

B. 88. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier.

1784-1787. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Procédures civiles, enquêtes, sentences, etc. ; — déclarations de grossesse ; — tutelles et curatelles ; — nominations d'experts ; — appositions de scellés ; — réceptions de sergents et de procureurs, etc.

B. 89. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

1787-1790. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Apposition de scellés au château de Sommeray, après le décès de Françoise-Joséphine Perpétue de Monjustin, ancienne chanoinesse non professe de Montigny, femme de Charles-Marie, comte de Fontette, chevalier d'honneur du parlement de Dijon ; — vente judiciaire du domaine de Maringes, saisi sur Philippe Compin, commissaire à terriers ; — taxe du pain ; — plainte de François-Marie Lavaivre de Rigny, lieutenant particulier audit bailliage, contre les boulangers qui refusent de vendre du pain ; — procédures civiles, etc.

B. 90. (Cahier.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1620-1691. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Extraits des registres de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Léger, Saint-Martin et Saint-Nazaire de ladite ville de Bourbon ; — baptêmes : de Marguerite, fille de maître Charles Lambert, avocat ; — de Françoise, fille de Jacques Chalmoux, contrôleur en la maison du prince de Condé ; — de Philibert, fils de Mathurin Paget, recteur des écoles de ladite ville ; — de Marie, fille de Gilbert Pinot, procureur ; — de Jacques, fils d'Henri Gevalois, avocat en parlement ; — de Marguerite, fille de Louis Sevin, lieutenant assesseur criminel audit bailliage ; — de Claude, fils de Bénigne Commeau, seigneur de Chassenay ; — de Valentin, fils de Gilbert Ménard, seigneur de Miillère ; — décès : de Valentin Chalmoux, grènetier pour le Roi au grenier à sel dudit Bourbon ; — de Barbe Gevalois, femme de Jean de L'Hôpital, bourgeois de ladite ville ; — de Georgette Pascaud, tourière des Ursulines, âgée de cent ans, etc.

B. 91. (Cahiers.) — In-folio, 416 feuillets, papier.

1613-1643. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Insinuations. — Contrats de mariages : de Claude Pignier, procureur, avec Toussine, fille de Nicolas Burgat, bourgeois dudit Bourbon ; — d'Antoine de Josian de Grandval, écuyer, seigneur de Fraise, avec Marguerite, fille d'Hugues de Chaugy, écuyer, seigneur de Cusy ; — de Gilbert de Boyault, écuyer, seigneur de Torcy, du Martray, de Crépelles et de l'Angle, avec Jeanne Chaussin, veuve de Barthélémy Duregon, greffier audit bailliage ; — de Claude-Saladin de Montmorillon, écuyer, fils de messire Antoine de Montmorillon, chevalier, baron d'Essanley, seigneur de Rochefort, Lucenier, la Garde, la Troche, etc., avec Anne, fille de messire Antoine Camus, chevalier, seigneur d'Arcenay, Dornat et Arbuisonne ; — donations et testaments : de Florimond de Dorne, chevalier, bailli et gouverneur de Saint-Pierre-le-Moutier ; — de Claudine de Grandval, femme de Claude de Belleperche, seigneur de Chassignolles et d'Aynard ; — de Suzanne d'Agey, femme de Claude d'Ambly, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, Chirac et Chavance en partie ; — de Léonard de Marcilly, écuyer, seigneur de

Maizeray, et d'Anne Viro, sa femme, dame de Biry et de Cressy, qui fut mariée ensuite à Ambroise de Villeneuve, écuyer ; — de Philiberte Letort, dame du Chambon en partie, etc.

B. 92. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier.

1646-1775. — Bailliage de Bourbon-Lancy. — Insinuations — Donations ou testaments faits : par François Girard, seigneur des Tardes, bourgeois de Nevers ; — par André de Virgile, écuyer, seigneur de la Motte-lès-Maltat et de Pigeolle ; — par Isabelle de Franc, femme d'Antoine de Josian de Grandval, écuyer, seigneur de Champagny ; — par Jacques Gevalois, écuyer, seigneur de Fraise, ancien lieutenant général audit bailliage ; — par Jacques Burgat, avocat en parlement, maire de ladite ville de Bourbon-Lancy ; — mariage de François de La Menue, écuyer, seigneur des Chevannes, avec Françoise, fille de Jacques de Goureau, écuyer, seigneur de Mont, gouverneur de Harfleur, capitaine des ports du Havre-de-Grâce, etc.

B. 93. (Cahiers.) — In-folio, 438 feuillets, papier (incomplets).

1629. — Châtellenie de Bourbon-Lancy. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, conseiller du Roi, châtelain, etc. — Affaires civiles pour règlements de comptes, dettes, dommages-intérêts, etc., ne dépassant pas une valeur de 20 livres ; — accords entre voisins, entre propriétaires et locataires de maisons, entre maîtres et domestiques, etc.

B. 94. (Registre.) — In-folio, 580 feuillets, papier (incomplet).

1637-1639. — Châtellenie de Bourbon-Lancy. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, seigneur du Martray, châtelain, etc. ; — procédures civiles pour exécutions de marchés faits, paiements de cens, servis, dîmes, droits de blairie ; — procédures pour injures et demandes en réparation d'honneur, etc.

B. 95. (Registre.) — In-folio, 675 feuillets, papier (incomplet).

1641-1643. — Châtellenie de Bourbon-Lancy. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, seigneur du Martray, châtelain, etc. ; — procès intentés aux cabaretiers et aux hôteliers de ladite ville par Charles Delamotte, admodiateur du droit de huictain et d'entrée du vin qui se vend à la petite mesure ; — causes civiles, pour mitoyenneté, droits de passage, etc.

B 96. (Registre.) — In-folio, 496 feuillets, papier (incomplet).

1650-1653. — Châtellenie de Bourbon-Lancy. — Audiences tenues par Guillaume Gevalois, châtelain, et Jean Lévêque, son lieutenant ; — procédures pour règlements de comptes, exécutions de marchés, etc.

B. 97. (Cahiers.) — In-folio, 201 feuillets, papier.

1777-1775. — Châtellenie de Bourbon-Lancy. — Audiences tenues par Pierre-Agnès Grangier, avocat en parlement, châtelain, juge civil et criminel de la baronnie dudit Bourbon, du marquisat de Saint-Aubin, Chirac, Chavance en partie, Mont, Maringes et dépendances, pour Charles-Jean-Baptiste Des Gallois, chevalier, seigneur desdites terres, de la Tour, de Chezelle, de Dompierre et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes honoraire de son hôtel, premier président du parlement, intendant de Provence. — Institutions d'huissiers ou de sergents faites par ledit seigneur ; — procédures civiles ; — règlements de différends en matière commerciale, etc.

B. 98. (Portefeuille.) — 165 pièces, papier.

1774-1782. — Châtellenie, justice civile et criminelle de la ville et de la baronnie de Bourbon-Lancy. — Procédures criminelles pour injures et voies de fait, vols de poissons dans les étangs, pour dégâts dans les bois, dans les vignes ; — nominations de tuteurs et de curateurs ; — appositions de scellés ; — levées de cadavres ; — certificats de médecins portant que les uns sont morts d'inanition, d'autres noyés dans la Loire, d'autres épileptiques, une jeune fille de dix-huit ans frappée par la foudre, etc.

B. 99. (Portefeuille.) — 165 pièces, papier.

1782-1790. — Châtellenie, justice civile et criminelle de la ville et de la baronnie de Bourbon-Lancy. — Appositions de scellés et inventaires après décès ; — tutelles et curatelles ; — levées de cadavres trouvés sur le bord de la Loire ; — certificats de médecins constatant diverses morts par le froid ; — procès-verbaux de mésus dans les bois ; — procédures criminelles pour meurtre, contre Jean Belin, maçon, qui fut condamné à être pendu, etc.

B. 100. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1736-1759. — Grenier à sel de Bourbon-Lancy. — Procès-verbaux de visites domiciliaires, de saisies et de submergement de sel d'Auvergne ; — procédures pour rébellions contre les gardes de la brigade ambulante ; — lettres des fermiers généraux des gabelles, mémoires, etc., au sujet des paroisses d'Uxeau, Montmort, Sainte-Radegonde, Issy-l'Évêque et Gueugnon, détachées du ressort dudit grenier, pour faire partie de celui de Toulon-sur-Arroux ; — réceptions de gardes et prestations de serment, etc.

B. 101. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

1760-1784. — Grenier à sel de Bourbon-Lancy. — Ordonnance de Claude-Lazare Repoux, président audit grenier, qui fixe le prix du sel, vendu au poids et à petites mesures, savoir : pour les regrattiers de la ville, 17 sous 9 deniers le litron et 11 sous 10 deniers la livre ; — pour les regrattiers de la campagne, 18 sous le litron et 12 sous la livre ; — visites domiciliaires et saisies de sel d'Auvergne chez les particuliers ; — mesurage du sel étant audit grenier ; — procédures contre les faux-sauniers, etc.

B. 102. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 95 pièces, papier.

1751-1782. — Justice seigneuriale d'Aupont. — Procédure criminelle au sujet de la mort d'un enfant exposé ; — assises générales de ladite justice, tenues par Symphorien Lebault, avocat en parlement, bailli, et Antoine Perrin, procureur fiscal ; — nominations des syndics et des collecteurs de la paroisse dudit Aupont ; — comptes de la fabrique ; — baux des vendanges (il n'y avait que deux grandes pièces de vignes, l'enclos des Grandes Vignes, et les vignes Gillot) ; — tutelles et curatelles, etc.

B. 103. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier.

1759-1790. — Justice seigneuriale de Beudésir (Vendennes-sur-Arroux). — Tutelles et curatelles ; — appositions de scellés ; — procès-verbaux pour mésus dans les bois ; — réceptions de gardes forestiers nommés par Antoine-Joseph Matherot de Desne, chanoine du chapitre métropolitain de Besançon, seigneur de Baudésir, le Fresne, les Noyers et dépendances ; — déclarations de grossesse ; — nominations de collecteurs, etc.

B. 104. (Portefeuille.) — Cahiers in-folio, 60 feuillets ; 1 pièce, papier.

1777-1790. — Justice seigneuriale du Breuil (Gueugnon). — Tutelles et curatelles ; — procédures sur différends entre particuliers ; — sentences rendues par Joseph-Marie Michel, avocat en parlement, juge dudit Breuil pour le seigneur de Chargère de Creuzille, etc.

B. 105. (Portefeuille.) — 6 pièces, papier.

1787-1788. — Justice seigneuriale du Breuil (Maltat). — Procédures criminelles pour vol ; — appositions de scellés et inventaires après décès, etc.

B. 106. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1696-1736. — Justice seigneuriale de Charnay (Perrigny-sur-Loire). — Sentences sur différends entre particuliers ; — tutelles et curatelles ; — procès-verbaux de mésus dans les bois appartenant à messire Jean de Remilly, chevalier, seigneur dudit Charnay ; — procédures criminelles pour vols, pour coups et blessures, etc. ; — assemblée des habitants de la paroisse de Saint-Agnan, pour nommer les répartiteurs des impositions ; — appositions de scellés, etc.

B. 107. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

1736-1774. — Justice seigneuriale de Charnay, Perrigny, la Bondue, Saint-Agnan et dépendances. — Tutelles et curatelles ; — levées de cadavres trouvés dans la Loire ; — vente de biens de mainmorte échus à messire Claude de Morey, chevalier, seigneur desdits lieux ; — baux à ferme de biens de mineurs ; — plaintes et procédures criminelles pour injures, voies de fait, etc.

B. 108. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

1775-1779. — Justice seigneuriale de Charnay, Perrigny, la Bondue, Saint-Agnan et dépendances. — Sentences sur différends entre particuliers ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — levées de cadavres ; — tutelles et curatelles ; — procédures criminelles pour coups et blessures pour spoliation d'hoirie, etc.

B. 109. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1777-1789. — Justice seigneuriale de Charnay, Perrigny, etc. — Assises générales tenues par Pierre Gay de La Mignance, avocat en parlement, juge desdites terres ; — tutelles et curatelles ; — baux à ferme de biens de mineurs ; — appositions de scellés ; — procédures au sujet de mésus dans les bois, etc.

B. 110. (Portefeuille.) — Cahier in-folio, 36 feuillets ; 1 pièce, papier.

1666-1787. — Justice seigneuriale de Cressy et Montpetit. — Assises générales tenues par Lazare Brunet, notaire royal à Issy-l'Évêque, châtelain et juge ordinaire en ladite justice ; — causes civiles ; — nominations d'un procureur fiscal et d'un greffier, faites tant par François de Faubert, écuyer, seigneur de la Perrière, Noireterre et desdites terres de Cressy et Montpetit pour la moitié, que par Joseph Ducret et Elisabeth Ducret, sa sœur, conseigneurs de Barnault, du Breuil et de l'autre moitié desdites terres ; — plaintes pour coups et blessures, etc.

B. 111. (Portefeuille.) — 18 pièces, papier.

1762-1780. — Justices seigneuriales de Fontette et de Mont. — Assises générales tenues par Symphorien Lebault, avocat à la cour, bailli, châtelain et juge ordinaire en lesdites justices ; — nominations de procureurs-syndics ; — droits seigneuriaux reconnus par les justiciables au profit de messire Pierre-Marie-Thérèse Dormy, baron de Vesvre, etc., puis de messire Jacques-Marguerite de Jarsailon ; — comptes de la fabrique de la paroisse dudit Fontette ; — tutelles et curatelles ; — inventaires après décès.

B. 112. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

1766-1790. — Justice seigneuriale de Neuvy, Beauchamp, la Chapelle-au-Mans, Rigny, la Salle et dépendances. — Procès-verbaux pour mésus dans les bois ; — levées de cadavres ; — appositions de scellés et inventaires après décès ; — tutelles et curatelles ; — délivrances : du bail des dîmes audit Neuvy, appartenant tant au seigneur dudit lieu, qu'au curé de la paroisse, au seigneur de la Cour et à la dame prieure de Chaume ; — de la dîme dite de Volgu, à Rigny, appartenant aux seigneurs de Neuvy et de la Motte Saint-Jean ; — procédures civiles ; — foi et hommage présentes pour le fief du Pau, à messire Pierre-Marie-Thérèse Dormy, chevalier, seigneur desdits lieux, par Claudine Regnard, veuve de Philibert Repoux, conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel de Bourbon-Lancy ; — procédures criminelles pour coups et blessures, etc.

B. 113. (Portefeuille.) — 48 pièces, papier.

1747-1790. — Justice seigneuriale d'Uxeau. — Tutelles et curatelles ; — procédures civiles ; — rapports de gardes pour dégâts commis dans les bois ; — réceptions : de Jean-Baptiste-Pierre Devaujoly, procureur d'office en ladite justice, nommé par le prier et les religieux de l'abbaye de Saint-Pierre de Chalon, ordre de Saint-Benoît, congrégation de Sainte-Maure, seigneurs dudit Uxeau ; — de Pierre Chuffin, greffier, etc.

B. 114. (Portefeuille.) — Cahiers in-folio, 190 feuillets ; 26 pièces, papier.

1769-1788. — Justice seigneuriale de la baronnie de Vitry, Cronat, Lesme, Maltat et dépendances. — Tutelles et curatelles ; — inventaires après décès ; — déclarations de grossesse ; — procédures civiles ; — assises générales tenues par Dominique Guillemain, avocat en parlement, lieutenant en ladite justice ; — réception de Jean-Baptiste Guillemot, arpenteur et commissaire aux droits seigneuriaux, choisi pour la charge de procureur fiscal de ladite baronnie par messire Denis-Robert Bruneau, chevalier, etc.